



afti

2013
Rapport annuel
Annual Report



Présentation

Créée en 1990, l'AFTI est l'association de la Place de Paris représentant les métiers du post-marché. Elle fédère les compétences des principaux membres de l'industrie financière au sein de ses groupes de travail et observatoires.

L'AFTI rassemble des banques, des entreprises d'investissement, des infrastructures de marché, des émetteurs, ainsi que des associations professionnelles et des sociétés de conseil.

L'AFTI représente la profession dans les dossiers qui participent à l'harmonisation et à l'intégration du marché européen des capitaux.

L'action de l'AFTI, au service de la Place de Paris, est ainsi largement tournée vers l'Europe.

Elle assure également un lien étroit avec le monde de l'éducation, et principalement avec un certain nombre d'universités et d'écoles avec qui elle facilite l'ouverture de filières professionnelles.

Presentation

Created in 1990, the Association Française des Professionnels des Titres (AFTI) represents the post-trade business on the Paris marketplace. It brings together the skills and expertise of the finance industry through its working groups and monitoring units.

AFTI brings together banks, investment companies, market infrastructures, issuers as well as professional associations and consulting firms.

AFTI advocates for the industry in projects dealing with the harmonisation and integration of Europe's financial markets.

Accordingly, much of AFTI's work on behalf of the Paris financial centre is focused on European initiatives.

It maintains close links with the education sector via certain universities and schools where it facilitates the development of vocational education.



Sommaire Contents

- 2 **Le mot du Président**
Chairman's message
- 4 **Conseil d'administration**
Board of Directors
- 5 **Bureau et permanents de l'AFTI**
Executive Committee and permanent members of AFTI
- 6 **Membres de l'association**
Members
- 7 **Personnes morales « membres de l'AFTI »**
Corporate members of AFTI
- 8 **Les grandes étapes 2013**
2013 highlights
- 10 **Chiffres-clés et mesure de l'activité**
Key figures and activity in figures
- 11 **Nos termes de référence**
Our terms of reference
- 12 **Gestion d'actifs**
Asset management
- 18 **Règlement/livraison et compensation**
Clearing and settlement
- 33 **Services aux émetteurs**
Issuer services
- 36 **Activités transversales**
Cross-disciplinary activities
- 49 **L'AFTI accompagne et soutient Charles Sauvat**
Partnership with an artist



2013 a-t-il marqué un tournant dans la sortie de crise ?

Les signes d'une relance de la croissance sont patents dans un certain nombre de régions du monde, et ils laissent espérer un véritable redémarrage en Europe.

Le « marathon législatif » engagé en 2009 par la Commission européenne alors que la crise était encore particulièrement prégnante a produit un nombre considérable de textes qui, de la supervision à la capitalisation des banques en passant par la gestion alternative, les agences de notation et la réforme des marchés, ont concerné à peu de chose près l'ensemble de l'industrie financière. Le post-marché est très largement impacté par ces orientations qui remettent en question ses modèles économiques, mais qui illustrent également le rôle essentiel de la sécurisation des opérations. Plus largement, les « plombiers des marchés financiers » ont démontré à cette occasion leur capacité d'adaptation face aux mutations les plus profondes qu'ont connues nos métiers depuis les années 90. Ces réformes à marche forcée ont pour double objectif d'apporter des solutions durables aux déséquilibres observés sur les marchés financiers, et de tracer le cadre dans lequel l'industrie financière doit maintenant s'engager.

Cela étant, d'importantes transformations sont encore devant nous. Target 2 Securities est sans doute la plus emblématique. D'ici 2017, l'Europe disposera d'une plateforme commune de règlement/livraison qui emportera des changements tant chez les infrastructures de marché que pour les intermédiaires financiers, dans l'emploi des technologies, dans la maîtrise du risque de non-dénouement et dans l'organisation des structures du post-marché.

Quels ont été les faits marquants de l'exercice écoulé pour nos métiers ?

En premier lieu, la mise en œuvre de la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs (AIFMD) le 22 juillet 2013, dont la préparation et l'ac-

compagnement ont fait l'objet d'un travail exemplaire des équipes de l'AFTI. En contrepoint, le projet de directive UCITS V, pour lequel un accord politique a été trouvé le 25 février 2014, propose de traiter des fonctions de dépositaire, des pratiques de rémunération et du régime des sanctions pour les OPCVM. Parallèlement, un projet de règlement sur les fonds du Marché monétaire (MMF) va imposer le respect de règles prudentielles sur un marché apparu comme vulnérable et porteur d'un risque de contagion pour le secteur bancaire. Autre initiative de la Commission, un projet de réglementation sur les fonds européens d'investissement à long terme en faveur de la croissance. Un plan d'action est attendu début 2014.

En second lieu, le projet de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF II) proposé en octobre par la Commission comprend des dispositions relatives à la structuration des marchés, (amélioration de la transparence et de la concurrence sur les activités de trading, accès non discriminatoire aux systèmes de négociation et aux contreparties centrales pour tous les instruments financiers), ainsi qu'à la protection des investisseurs.

Le règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDr) et sur l'amélioration du règlement des OST, publié en mars 2012 a fait l'objet d'un accord politique en trilogue le 18 décembre 2013 confirmé le 26 février 2014. Il crée un système commun relatif aux autorisations d'activité des CSD, il doit améliorer le règlement des OST et harmoniser les dates de règlement/livraison des titres en Europe. À l'initiative de l'AFTI, le week-end du 4-5 octobre 2014 a été largement repris en Europe pour le basculement de T+3 à T+2.

Le règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR), entré en vigueur le 16 août 2012, rend obligatoire la compensation via une contrepartie centrale des flux sur dérivés OTC standardisés, la déclaration des transactions sur dérivés auprès de

registres centraux, ainsi que des exigences prudentielles et organisationnelles pour les chambres de compensation. La plupart des dispositions d'EMIR sont entrées en vigueur le 15 mars 2013, celle relative à l'obligation de compensation est prévue pour 2014. Last but not least, le projet d'harmonisation du droit des titres, particulièrement complexe et structurant s'agissant du droit de propriété, reste à finaliser.

Au niveau international, les réflexions actuelles conduites par le FSB et CPSS/IOSCO sur la définition et la mise en œuvre de plans de recouvrement et de redressement des entités non financières telles que les infrastructures de marché devraient se traduire par de nouvelles initiatives européennes à l'image du dispositif mis en place en 2013 pour les entités bancaires (mécanisme de résolution).

Bien d'autres dossiers ont mobilisé la vingtaine de groupes de travail et d'observatoires de l'AFTI, parmi lesquels FATCA, avec la signature de l'IGA entre la France et les États-Unis, la taxe sur les transactions financières, française, italienne et maintenant européenne, le Legal Entity Identifier (LEI), dispositif d'identification des intervenants sur les marchés financiers au plan mondial, et dont la mise en œuvre a été commencée en 2013. En outre, le développement du vote par correspondance en AG sur internet via VOTACCESS est à souligner, de même que la nouvelle offre de gestion de collatéral de la Place de Paris en réponse à l'accroissement structurel de la demande de collatéralisation issu de la crise financière. Enfin, la transposition des standards OST européens en France avance d'un bon pas dans la perspective de T2S.

Sur de telles bases, 2014 promet d'être un exercice passionnant.

Marcel Roncin
Président de l'AFTI

Was 2013 a turning point in the recovery from the crisis?

Signs of upturn in economic growth are clearly visible in a number of regions of the world, giving good reasons to hope for a real economic recovery in Europe.

The "legislative marathon" initiated in 2009 while the crisis was still rife produced a considerable amount of legal texts which concerned almost the whole financial industry, from supervision to bank capitalisation, through alternative management, rating agencies and market reform. The post-trade sector is widely affected by these developments which question its business models and illustrate the key role played by improvements in security over transactions. More broadly, "financial market plumbers" showed in this context their ability to adapt to the deepest changes our businesses have faced since the 1990s.

These forcibly imposed reforms have the dual objective to bring sustainable solutions to financial market imbalances, and to lay out a general framework the financial industry will now have to commit to.

However, important changes still lie ahead, Target 2 Securities being without a doubt the most significant. By 2017, Europe will have a common settlement platform which will imply changes both for market infrastructures and financial intermediaries, in terms of use of technologies, control of risk of nonfinalisation of transactions and organisation of post-trade structures.

What were last year's main facts and events for our businesses?

First of all, the implementation of the alternative investment fund managers (AIFM) directive on 22nd July 2013, prepared and supported by AFTI teams in an exemplary manner. As a counterpoint, the

draft UCITS V Directive, for which a political agreement was reached on 25th February 2014, proposes to deal with depositary functions, compensation practices and UCITS sanctions regime. At the same time, a monetary market fund (MMF) draft regulation will enforce compliance with prudential rules on a market which appeared to be in a vulnerable position, with a risk of contagion in the banking sector. The Commission also launched a new regulatory project for European long-term investment funds to foster growth. An action plan is expected beginning 2014.

Secondly, the draft revision of the Markets in Financial Instruments Directive (MiFID II) proposed by the Commission in October includes provisions related to market structuring (improving transparency and competition for trading activities, non-discriminatory access to trading systems and central counterparties for all financial instruments), as well as investor protection. The regulation on central securities depositories (CSDr) and CA settlement improvement published in March 2012 was subject to a trilogue political agreement on 18th December 2013, confirmed on 26th February 2014. It creates a common system related to CSD operating licences, must improve CA settlement and harmonise securities settlement dates in Europe. On AFTI's initiative, the weekend of 4th-5th October 2014 has widely been chosen throughout Europe to switch from T+3 to T+2.

The European Market Infrastructure Regulation (EMIR), which came into force on 16th August 2012, requires that standard OTC derivatives flows be cleared through a central counterparty and transactions in derivatives be recorded with central registries, and defines prudential

and organisational requirements for clearing houses. Most EMIR provisions entered into force on 15th March 2013. The clearing obligation provision should be implemented in 2014.

Last but not least, the securities law harmonisation project, particularly complex and structured in terms of ownership right, remains to be completed.

At international level, current discussions led by the FSB and CPSS/IOSCO on the definition and implementation of a recovery plan for non financial entities such as market infrastructures should lead to new European initiatives in line with the framework implemented this year for banking entities (resolution mechanism).

Many more subjects have mobilised AFTI's 20 working groups and monitoring units, including the FATCA Group, with the signature of the IGA between France and the United States, the French, Italian and now European financial transaction tax, the Legal Entity Identifier (LEI), designed to identify financial market participants worldwide, whose implementation started in 2013. Another highlight is the development of online GM voting through VOTACCESS, as well as the new Paris marketplace collateral management offer to respond to the structural increase in collateralisation needs due to the financial crisis. Lastly, the transposition of European CA standards in France is progressing well in preparation for T2S.

On such bases, 2014 promises to be very exciting.

Marcel Roncin
AFTI Chairman

Conseil d'administration

L'AFTI est administrée par un Conseil composé de vingt-deux administrateurs et de deux censeurs.

- Le Conseil nomme, parmi ses membres, le Président, trois Vice-Présidents, le Trésorier et le Trésorier-adjoint.
- Le Conseil se réunit chaque mois hors juillet et août.
- Le Délégué Général, sous l'autorité et par délégation du Président, participe à la gestion de l'association.

Board of Directors

AFTI is administered by a Board made up of 22 members and two advisors.

- The Board appoints a Chairman, three Vice-Chairmen, a Treasurer and a Deputy Treasurer from among its members.
- The Board meets monthly (except in July and August).
- A General Manager, delegated by and under the authority of the Chairman, is in charge of running the association.

CONSEIL D'ADMINISTRATION BOARD OF DIRECTORS

ADMINISTRATEURS

DIRECTORS' REPRESENTATIVES

AFTI: **Marcel RINCIN** Président Chairman

CACEIS: **Éric DÉROBERT** Vice-Président Vice-Chairman

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES: **Alain POCHET** Vice-Président Vice-Chairman

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES: **Éric de GAY de NEXON** Vice-Président Vice-Chairman

BANQUE DE FRANCE: **Pierre Olivier COUSSERAN** Trésorier Treasurer

CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES: **Jean-Philippe GRIMA** Trésorier Adjoint Deputy Treasurer

AFTI: **Karima LACHGAR** Délégué Général General Manager

AMAFI: **Emmanuel de FOURNOUX**

BANQUE PALATINE: **Christine DURAND-BERTOLINO**

BNP PARIBAS: **Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL**

BPCE: **Alain GONNIN**

CRÉDIT AGRICOLE TITRES: **Dominique DE WIT**

EUROCLEAR FRANCE: **Valérie URBAIN**

EURONEXT PARIS: **Marie-Claire PLAUD**

HSBC-FRANCE: **Philippe CASTELANELLI**

LA BANQUE POSTALE: **Jean-Daniel GRIES** Jusqu'au 31/05/2013 Until 31st May 2013

LCH.CLEARNET SA: **Christophe HEMON**

LCL: **Xavier BONNERU**

NATIXIS: **Marc CATTELIN**

PROCAPITAL:

Laurence MARTINEZ Jusqu'au 28/06/2013 Until 28th June 2013

Cédric MALENGREAU Depuis le 27/09/2013 Since 27th September 2013

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA: **Philippe LEGRAND**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES: **Didier ROLLAND**

ODDO

CENSEURS

ADVISORS' REPRESENTATIVES

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS: **Henri ORANGE**

OCCF: **Catherine GRANDPIERRE-MANGIN**

Participant également au Conseil, comme rapporteurs de leurs groupes de travail

The following also sit on the Board as rapporteurs of their working groups

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES:

Jean DEVAMBEZ Jusqu'en décembre 2013 Until December 2013

Julien CUMINET Depuis décembre 2013 Since December 2013

Marc TIBI

CACEIS: **Sylvie VERNET GRUOT**

CACEIS INVESTOR SERVICES: **Carine ECHELARD**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE: **Michèle BESSE**

and permanent members



Christine DURAND-BERTOLINO, Michèle BESSE, Éric de GAY de NEXON, Emmanuel de FOURNOUX, Marc CATTELIN, Sylvie VERNET GRUOT, Éric DÉROBERT, Dominique DE WIT, Pierre Olivier COUSSERAN, Karima LACHGAR, Marcel RONCIN, Marc TIBI, Xavier BONNERU, Valérie URBAIN, Didier ROLLAND, Jean-Philippe GRIMA, Cédric MALENGREAU, Marie-Claire PLAUD, Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL, Isabelle DECIRON, Maryvonne SELVA.
Absents sur cette photo : Missing on the picture : Alain POCHET, Alain GONNIN, Philippe CASTELANELLI, Christophe HEMON, Philippe LEGRAND, Henri ORANGE, Catherine GRANDPIERRE-MANGIN, Jean DEVAMBEZ, Carine ECHELARD.

Bureau et permanents

Le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, le Trésorier adjoint et le Délégué Général constituent le Bureau.

Le Bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil.

Il détermine les modalités et les moyens de la mise en œuvre des décisions du Conseil dont il valide l'ordre du jour fixé par le Président.

Executive Committee and permanent members of AFTI

The Chairman, Vice-Chairmen, Treasurer, Deputy Treasurer and General Manager make up the Executive Committee. The Executive Committee draws up guidance and proposals to submit to the Board.

It determines the terms and resources used to implement Board decisions and approves the agenda set by the Chairman.

BUREAU EXECUTIVE COMMITTEE

Marcel RONCIN (AFTI)

Président **Chairman**

Éric DÉROBERT (CACEIS)

Vice-Président **Vice-Chairman**

Alain POCHET (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES)

Vice-Président **Vice-Chairman**

Éric de GAY DE NEXON (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES)

Vice-Président **Vice-Chairman**

Pierre Olivier COUSSERAN (BANQUE DE FRANCE)

Trésorier **Treasurer**

Jean-Philippe GRIMA (CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES)

Trésorier Adjoint **Deputy Treasurer**

Karima LACHGAR (AFTI)

Délégué Général **General Manager**

ÉQUIPE PERMANENTE AFTI PERMANENT TEAM

Marcel RONCIN

Président **Chairman**

Karima LACHGAR

Délégué Général **General Manager**

Isabelle DECIRON

Chargée d'activité **Executive assistant**

Anaïs MARCHE

Chargée de Communication (jusqu'au 15/08/2013)

Communication officer (until 15th August 2013)

Maryvonne SELVA

Assistante de Direction **Management assistant**

Membres de l'association Members

L'association comprend les quatre catégories de membres suivantes :

Membres fondateurs et assimilés:

BNP PARIBAS, CACEIS, CRÉDIT AGRICOLE, CM-CIC, HSBC FRANCE, LCL, NATIXIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Membres de droit:

EUROCLEAR FRANCE, EURONEXT PARIS, LCH.CLEARNET SA.

Membres professionnels des activités de post-marché appartenant à l'un des secteurs suivants :

- LA BANQUE DE FRANCE, LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS,

- Les établissements de crédit, leurs organes centraux pour ceux qui en sont dotés, les entreprises d'investissement, ainsi que les associations les représentant,
- Les entreprises de marché et les dépositaires centraux,
- Et, d'une manière générale, les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque, tels qu'exposé à l'alinéa 1 de l'article L.518-1 du Code monétaire et financier.
- Les filiales opérationnelles et prestataires de services spécialisés qui exercent des activités dans le domaine des instruments financiers,

- Sont également compris les partenaires professionnels nécessaires à l'exercice des activités de post-marché.

L'ensemble de ces personnes morales doivent avoir une activité significative dans l'Union européenne.

Membres associés:

Ils sont choisis parmi des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé, françaises ou étrangères qui, par leur connaissance des marchés, sont en mesure de contribuer aux travaux ou au rayonnement de l'association.

AFTI has four member categories:

Founder members and similar:

BNP PARIBAS, CACEIS, CRÉDIT AGRICOLE, CM-CIC, HSBC FRANCE, LCL, NATIXIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Ex officio members:

EUROCLEAR FRANCE, EURONEXT PARIS, LCH.CLEARNET SA.

Post-trade professionals belonging to one of the following sectors:

- LA BANQUE DE FRANCE, LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS,

- Credit institutions, their central bodies for those that have them, investment companies, along with their representative associations,
- Market operators and CSDs,
- Generally, institutions and departments authorised to undertake banking transactions, as stated in Article L.518-1(1) of the Monetary and Financial Code.
- Operational subsidiaries and specialised service providers that work in the field of financial instruments,
- Professional partners necessary to the

exercise of post-trade activities are also included.

All these legal entities must have a significant level of activity in the EU.

Associate members:

These are public or private, French or foreign individuals and legal entities that, through their knowledge of the markets, can contribute to AFTI's work or development.

Personnes morales « membres de l'AFTI »

Corporate members of AFTI

- 3S CONSULTING
- ABN AMRO CLEARING BANK NV
- AILANCY
- AIR LIQUIDE SA
- ALLIANZ BANQUE
- AMAFI
- AMTE COUNCIL (ICMA)
- ATOS WORLDLINE
- AUREXIA CONSEIL
- AVALOQ
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DE NEUFILIZE OBC
- BANQUE DELUBAC & Cie
- BANQUE MARTIN MAUREL
- BANQUE PALATINE
- BARCLAYS
- BNP PARIBAS
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- BPCE
- BPIFRANCE Financement
- BRED BANQUE POPULAIRE
- BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A.
- BUCKYBALL CONSULTING - SAS
- CACEIS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CAPGEMINI TECHNOLOGY
- CITIBANK INTERNATIONAL PLC
- CLEARSTREAM BANKING
- COMPAGNIE FINANCIÈRE ED. de ROTHSCHILD BANQUE
- CORTAL CONSORS
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES
- CRÉDIT DU NORD
- CRÉDIT FONCIER
- CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- CRÉDIT MUTUEL-CIC SECURITIES
- CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
- CRÉDIT SUISSE (FRANCE)
- CSC COMPUTER SCIENCES CORPORATION
- DELOITTE & ASSOCIÉS
- DEUTSCHE BANK AG
- DIFCAM
- DTCC
- EQUINOX CONSULTING
- ERNST & YOUNG ET ASSOCIÉS
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- EXANE
- EXPERITIES
- FINANCIÈRE MEESCHAERT
- FINSYS - FINANCIAL SYSTEMES
- FIRST FINANCE
- FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER
- GIDE LOYRETTE NOUËL
- GROUPAMA BANQUE
- HSBC FRANCE
- INSTITUT SUPÉRIEUR DU COMMERCE DE PARIS - ISC PARIS
- INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE LUMIÈRE - GOMFI
- INTERACTIVE DATA
- KBL RICHELIEU
- KURT SALMON
- LA BANQUE POSTALE
- LAZARD FRÈRES BANQUE
- LCH.CLEARNET SA
- LCL
- LEGAL & GENERAL BANK FRANCE
- MICHELIN CIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS
- NATIXIS
- NEXTRAINING
- OCBF
- ODDO & CIE
- OTC GROUPE ONEPOINT
- PARIS EUROPLACE
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
- PROCAPITAL
- RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
- REGULATION PARTNERS
- SILTEA
- SIX FINANCIAL INFORMATION
- SLIB
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- STATE STREET BANQUE FRANCE
- SWIFT FRANCE S.A.S.
- THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- THYXOS CONSULTING GROUP SAS
- UBS SECURITIES FRANCE SA
- UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE
- UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE
- UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II
- UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
- UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE
- VERMEG

Grandes étapes 2013

2013 highlights

JANVIER JANUARY

30

AFTI Lancement du Comité de pilotage migration OST

AFTI Launch of the CA migration Steering Committee

FÉVRIER FEBRUARY

5

Petit-déjeuner Gestion des données financières

Breakfast Meeting Financial data management

22

CA Ratification du code de bonnes pratiques VOTACCESS

BD Ratification of the VOTACCESS code of best practice

27

Petit-déjeuner LEI: Du concept à la mise en œuvre

Breakfast Meeting LEI: from concept to implementation

MARS MARCH

15

Commission européenne Entrée en vigueur des règlements délégués d'EMIR (148 à 153/2013)

European Commission Entry into force of EMIR delegated regulations (148 to 153/2013)

26

AFTI Lancement du groupe de travail R/L à T+2

AFTI Launch of the T+2 settlement working group

AVRIL APRIL

12

MINEFI Nouveau cahier des charges du TCC (arrêté ministériel)

MINEFI New terms of reference for custodians (ministerial order)

23

Petit-déjeuner CSDr, T2, T2S: Les travaux avancent

Breakfast Meeting CSDr, T2, T2S: work is progressing

24

AFTI Conférence à Londres sur la promotion du dépositaire Français

AFTI Conference in London on the French depositary promotion

26

CA Conseil d'administration à Bruxelles

MINEFI Annonce création du PEA/PME
BD Board of Directors in Brussels
MINEFI Announcement of the PEA/PME (share savings plan dedicated to SMEs) creation

MAI MAY

4

AG Assemblée générale annuelle et cocktail de l'AFTI

GM AFTI Annual General Meeting and cocktail

29

Point Presse Mise en œuvre de la directive AIFM

Press Point AIFM Directive implementation

Amphi Entrée en vigueur d'AIFMD: Les dépositaires déjà dans les starting-blocks!

Lecture AIFMD implementation: depositaries are already on the starting blocks!

JUIN JUNE

4

Amphi Tripartie collatéral management: Où en est-on?

Lecture Update on triparty collateral management

11

Petit-déjeuner OST: Le planning de mise en œuvre, les modalités de migration

Breakfast Meeting CA: implementation timetable, migration terms

17

AFTI Diffusion du cahier des charges T+2

AFTI T+2 terms of reference circulated

25

Amphi VOTACCESS 2013: La montée en puissance

Lecture VOTACCESS 2013: ramp-up

26

Commission européenne Proposition de règlement sur les FEILT

European Commission ELTIF's draft regulation

28

CA Ratification des recommandations professionnelles AFTI/AFG sur le marquage des ordres

BD Ratification of AFTI/AFG professional recommendations on order marking

JUILLET JULY

12

OST Newsletter Corporate Actions 1^{er} numéro

CA 1st Corporate Actions Newsletter

22

MINEFI Transposition de la directive AIFM en droit national

MINEFI AIFM Directive transposition into national law

SEPTEMBRE
SEPTEMBER

15

Commission européenne Entrée en vigueur de nouvelles dispositions EMIR sur les dérivés négociés de gré à gré
European Commission Entry into force of new EMIR provisions on derivatives traded over the counter

Groupe Administration de fonds
Présentation de la plaquette « propulser vos idées »

Fund Administration Group
Presentation of the "Pushing your ideas" leaflet

27

BCE Publication d'un nouveau cadre d'évaluation des systèmes de règlement/livraison de titres

ECB Publication of a new evaluation framework for securities settlement systems

CA

- Approbation d'une note sur le post-marché
- Ratification du projet de charte AFTI EEE
- Ratification du projet de modèle de convention dépositaire / SDG sur FIA à vocation générale

BD

- Approval of a post-trade related memo
- Ratification of the draft AFTI EEE charter
- Ratification of the draft depository/management company agreement on general purpose AIFs

OCTOBRE
OCTOBER

1

Remise diplômes Lauréats Licence professionnelle 2013 « Gestion d'actifs financiers » Paris Ouest / Nanterre, la Défense

Diploma award ceremony for the "Financial asset management" magisterial graduates, Paris Ouest / Nanterre, la Défense

4

ETDF Réunion à Londres
ETDF meeting in London

8

Petit-déjeuner SIBOS 2013 « les faits marquants »

Breakfast Meeting SIBOS 2013: "Key events"

24

Petit-déjeuner LEI: Montée en charge et challenges

Breakfast Meeting LEI: ramp-up and challenges

NOVEMBRE
NOVEMBER

14

Amphi L'industrie financière se prépare aux évolutions réglementaires et aux projets européens

Lecture The financial industry is getting ready for the regulatory changes and European projects

FATCA Signature de l'intergouvernemental agreement (IGA) entre la France et les USA

FATCA Signature of the intergovernmental agreement (IGA) between France and the USA

18

Corporate Actions Stream 4 Euroclear: automatisation des annonces OST

Corporate Actions Stream 4 Euroclear: automation of CA announcements

DÉCEMBRE
DECEMBER

4

Petit-déjeuner Législatif, réglementaire, fiscal, jurisprudence: Que retenir de 2013?

Breakfast Meeting Legal, regulatory, tax and case law spheres: any lessons to take from 2013?

Remise diplômes Lauréats Master 2013 Banque, Finance, Gestion des Risques université Villetaneuse et DIFCAM

Diploma award ceremony for the Bank, Finance, Risk management master graduates from Villetaneuse and DIFCAM

9

Bureau de l'AFTI Point Presse

AFTI Executive Committee Press Point

11

Bureau de l'AFTI Rencontre d'une Délégation Chinoise (Association des dettes nationales de la Chine)

AFTI Executive Committee Meeting of a Chinese delegation (China's National Debt Association)

18

CSDr Accord politique préliminaire entre la présidence Lituanienne et le Parlement européen

CSDr Preliminary political agreement between the Lithuanian presidency and the European Parliament

Chiffres clés et mesure de l'activité

Key figures and activity in figures

Chiffres clés Key figures

5 630

milliards d'euros
billion euros

Total de l'encours de la conservation chez le dépositaire central
Total in custody with the CSD

dont of which

1 021

milliards d'euros
billion euros

Conservation OPCVM
Fund assets in custody

1 614

milliards d'euros
billion euros

Conservation actions
Equities in custody

21

millions • million

Mouvements dénoués chez le dépositaire central
Transactions settled at the CSD

78 676

milliards d'euros • billion euros

Capitaux traités chez le dépositaire central
Capital processed at the CSD

52 512

Nombre total de valeurs admises chez le dépositaire central
Total number of securities accepted at the CSD

Mesure de l'activité Activity in figures

GOUVERNANCE* GOVERNANCE*

GROUPES DE TRAVAIL WORKING GROUPS

ÉVÉNEMENTS EVENTS

Nombre de réunions
Number of meetings

44

151

11

Heure de réunions
Meeting times

73

383

26

Sujets traités
Subjects covered

739

1 795

48

Participants
Attendees

330

2 171

868

* Réunions du Bureau, du conseil et des Comités (comptes/gestion/juridique)

* Executive Committee, Board and Committee meetings (accounts/management/legal)

Nos termes de référence Our terms of reference

Le post-marché, composante essentielle de l'industrie financière française, regroupe un grand nombre de métiers différents dont la raison d'être est le service du client et le respect de la conformité des opérations. Il forme un ensemble homogène qu'il n'est pas toujours aisé de décrire.

Il est ainsi apparu indispensable d'opérer une segmentation des divers métiers qui le composent et de les organiser en trois grandes catégories, déclinées sous forme de "Termes de référence" :

- La gestion d'actifs,
- Le règlement/livraison et compensation,
- Les services aux émetteurs.

Ces trois grandes familles d'activités recouvrent l'ensemble des métiers de l'AFTI, allant de la tenue de

compte conservation à l'administration de fonds, en passant par la centralisation des assemblées générales, les opérations sur titres et le dépositaire d'OPCVM. Cette segmentation a pour objet de donner une meilleure visibilité externe aux activités du post-marché.

À l'image de l'offre clientèle qui se renouvelle sans cesse, le post-marché est en constante évolution.

Ces termes de référence, qui couvrent l'essentiel des métiers de l'AFTI, s'accompagnent d'une quatrième catégorie, laquelle regroupe les activités transversales nécessaires au bon fonctionnement de l'association (fonctions support - juridique, fiscal, droit de la concurrence - ainsi que la formation et la communication).

The post-trade sector is a critical component of France's financial industry. It encompasses a wide range of different activities aimed at serving clients and ensuring that transactions meet compliance requirements. The sector forms a cohesive unit that is not always easy to describe or present.

For that reason, it was necessary to segment the sector's activities and organise them into three categories, presented in the form of "terms of reference":

- Asset management,
- Clearing and settlement,
- Issuer services.

These three areas encompass all AFTI's activities, including custody, fund administration, transfer agency services for general meetings, corporate actions and

depository services. The goal of this segmentation is to raise the public profile of what we do.

Finally, the post-trade sector is constantly evolving, as is the selection of products and services offered to clients.

Alongside these terms of reference, which cover the bulk of AFTI's activities, there is also a fourth category of cross-disciplinary activities necessary for the smooth running of the association. This covers the support functions specialised in legal and tax affairs, competition law, and training and communication. Also in this category are research, events, working groups and monitoring units.



Gestion d'actifs

Elle regroupe les services aux investisseurs en épargne collective (OPCVM, FIA). En font partie le dépositaire, l'administration de fonds, la centralisation des ordres de souscription/rachat et la tenue des comptes émission des OPC.

La directive AIFM prévoit un encadrement réglementaire du dépositaire – proche du cadre français actuel – associé à un niveau de responsabilité élevé. Elle clarifie et harmonise la faculté pour le dépositaire d'exercer d'autres fonctions telles que celles d'évaluateur indépendant, de calculateur de valeur nette liquidative, de prime broker,

sous réserve d'une gestion appropriée des conflits d'intérêts.

L'AFTI rappelle que les textes de niveau 1 et 2 de la directive OPCVM V doivent être en cohérence avec ceux de la directive AIFM afin de permettre au dépositaire d'accomplir ses missions avec un niveau de responsabilité qui n'aille pas au-delà du contrôle pouvant être raisonnablement pratiqué, afin d'éviter une limitation de l'offre de services qui conduirait à restreindre la couverture géographique des investissements des gestionnaires européens.

Les tâches et les diligences conduites par le dépositaire sont identiques quel que soit le type de véhicule géré (FIA ou OPCVM) dans la mesure où un fonds réservé à un client de détail peut investir dans le même type d'instrument financier qu'un fonds destiné à des investisseurs qualifiés.

S'agissant du passeport européen du dépositaire, l'AFTI rappelle que son introduction passe par une harmonisation préalable des fonctions et responsabilités du dépositaire.

Asset management

B rings together services to mutual fund investors (UCITS, AIFs). Includes depositaries, fund administration services, centralisation of subscription/redemption orders and issuance account keeping for mutual funds.

The AIFM Directive provides for a regulatory framework for depositaries - similar to the current French framework - associated with a high level of responsibility. It clarifies and harmonises the ability for depositaries to perform other functions such as those of independent valuation agent, net asset

value calculator or prime broker, provided that conflicts of interest are managed appropriately.

AFTI reiterates that the UCITS V level 1 and 2 texts must be consistent with the AIFM Directive so that depositaries can perform their duties with a level of responsibility that does not exceed the degree of control they can reasonably exercise, in order not to limit the service offering which would restrict the geographical coverage of European managers' investments.

Depositaries perform the same duties and checks irrespective of the type of vehicle being managed (AIF or UCITS) to the extent that a fund restricted to retail investors can invest in the same types of financial instruments as a fund aimed at qualified investors.

On the question of a European passport for depositaries, AFTI stresses that depositaries' functions and responsibilities need to be harmonised before a passport can be introduced.

Entrée en vigueur d'AIFM : Les dépositaires déjà dans les starting-blocks !

Amphi du 29 mai 2013
En partenariat avec PWC

La directive AIFM (2011/61/CE) introduit des changements significatifs dans la manière dont les fonds alternatifs sont gérés et commercialisés auprès des investisseurs dans l'Union européenne.

Une des principales mesures de cette directive est l'obligation de désigner pour chaque AIF un dépositaire unique - distinct du gestionnaire - chargé d'assurer la conservation des actifs, le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et la surveillance des flux de liquidités transitant sur les comptes espèces ouverts au nom du fonds.

Dans la plupart des États membres, ce nouveau dispositif est perçu comme un progrès du point de vue des investisseurs.

Du côté de l'industrie, il pose la question de la capacité des acteurs (gestionnaires et dépositaires) à se conformer à un niveau d'exigence très proche du cadre législatif et réglementaire français.

Dans ce contexte, l'AFTI a organisé, quelques semaines avant l'entrée en vigueur de la directive et du règlement délégué, fixée au 22 juillet 2013, un état des lieux de la mise en œuvre orchestrée par les pouvoirs publics français de la régula-

tion AIFM et a évoqué, dans le détail, les impacts et les opportunités qui découlent de cette initiative qui marque un tournant.

Enfin, à cette occasion, l'AFTI a rendu public un rapport explorant, à partir de l'analyse de la directive et du règlement AIFM, les raisons qui font des dépositaires français implantés dans toute l'Europe et au-delà, les acteurs les mieux positionnés pour répondre aux besoins des gestionnaires, des AIFs et des investisseurs.

AIFMD implementation: Depositaries are already on the starting blocks!

Lecture of 29th May 2013
In partnership with PWC

The AIFM Directive (2011/61/EC) introduces quite a few significant changes as far as alternative fund management and marketing with EU investors is concerned.

One of the main measures of this directive is the requirement for all AIFs to designate a single depositary - different from the manager - in charge of asset custody, control of correctness of decisions taken by the management company, and supervision of cash flows channelled through cash accounts opened in the name of the fund. In most member States, investors see this new mechanism as a progress.

On the industry's side, it raises the question of the different parties' (managers' and depositaries') ability to comply with a level of standards that is very similar to the French legal and regulatory framework.

In this context, a few weeks before the entry into force of the directive and its delegated regulation, planned for 22nd July 2013, AFTI made a status report on the AIFM Directive implementation directed by French public authorities, and detailed the impacts and opportunities resulting from such initiative which marks a turning point.

Lastly, on this occasion, AFTI released a report reviewing, based on the analysis of the AIFM Directive and regulation, the reasons why French depositaries located in Europe and beyond are best positioned to meet the needs of managers, AIFs and investors.

GROUPE ADMINISTRATION DE FONDS

En 2013, comme l'année précédente, la directive AIFM a fortement mobilisé le groupe, lequel a porté la rédaction d'une charte de l'Expert Externe en Évaluation qui a été partagée avec les autres associations professionnelles et qui est maintenant finalisée. De plus, même si le reporting AIFM est à la charge des sociétés de gestion, des travaux d'analyse ont été menés sur toutes les données pouvant être fournies par l'administrateur de fonds. Enfin, conjointement avec le groupe Dépositaire, un principe de partage des rôles entre administrateur de fonds et dépositaire sur les rapprochements cash, a été arrêté et validé par le régulateur. Le groupe a par ailleurs continué ses travaux sur la mise en place en France de

techniques de swing pricing; les méthodes présentées ont été bien accueillies par les sociétés de gestion et les régulateurs. Un catalogue technique est en cours de rédaction.

Au-delà, le groupe a travaillé sur un certain nombre de sujets impactant l'administration de fonds: commissions de surperformance, fonds à long terme, fiscalité de plus ou moins-values de cessions, jetons de présence des SICAV, LEI, passage à T+2, consultations, FAQ et guidelines ESMA, prise en charge des frais LEI par les fonds... La licence professionnelle animée par le groupe et partagée avec l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a évolué vers une formule d'alternance qui a été l'occa-

sion d'élargir la licence aux métiers de middle-office. De plus, en collaboration avec l'AFG, ce cursus accueille depuis la rentrée, des étudiants handicapés.

Dans la lignée des travaux lancés en 2012, une plaquette de promotion du métier d'administration de fonds, en français et en anglais, a été réalisée.

L'année 2014 s'annonce toujours chargée, avec la mise en place d'AIFM, le projet d'évolution de la réglementation sur les indices, le reporting dans le cadre de Solvency II, la généralisation de l'utilisation du LEI...



Animateur Chairman
Carine ECHELARD
CACEIS INVESTOR SERVICES

Membres Members
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Henri MOCKA, Véronique RAYNOUARD
CACEIS INVESTOR SERVICES
Sophie BLANVILLAIN, Marie-Andrée BONNET, Yves GAVEAU, Eliane MEZIANI LANDEZ
CM CIC ASSET MANAGEMENT
Françoise PEIGNAULT
DELOITTE **Pascal KOENIG**
EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
Luis RODRIGUES
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
Thierry HAENER
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Catherine COUVERT, Alain ROCHER
STATE STREET BANQUE FRANCE
Christelle BOKOBZA, Laureline GOINEAU

FUND ADMINISTRATION GROUP

As in 2012, the AIFM Directive was a focus of intense activity for the group. Indeed, the group supported the drafting of a Charter governing the External Expert on Valuation, which was shared with other professional associations and is now completed. Moreover, even if management companies are responsible for AIFM reporting, analyses have been carried out on all data fund administrators are likely to provide. Lastly, in cooperation with the Depositary Group, the regulator decided on and validated a role sharing principle between fund administrators and depositaries on cash reconciliation.

The group also carried on with its work on the implementation of swing pricing techniques in France; proposed methods were favourably welcomed by management companies and regulators. A technical catalogue is being prepared.

Beyond that, the group worked on a number of subjects having an impact on

fund administration: surperformance fees, long-term funds, taxation of capital gains or losses on sales, UCITS attendance fees, LEI, shift to T+2, consultations, ESMA FAQs and guidelines, LEI fees paid by funds, etc. The professional certificate coordinated by the group and shared with Université Paris Ouest Nanterre La Défense moved to a work/study approach, allowing to extend the certificate to middle-office businesses. Moreover, in conjunction with the AFG, a quota of students with disabilities has been able to join the course since the beginning of the academic year.

In line with works initiated in 2012, a fund administration business promotional leaflet was produced in French and English.

2014 promises to be another busy year, with the AIFM Directive implementation, the proposed evolution of the index regulation, reporting within the framework of Solvency II, wider use of the LEI, etc.

GROUPE DÉPOSITAIRE

L'année 2013 aura été très fortement marquée pour le groupe Dépositaire par l'intégration des nouveautés induites par la directive AIFM et par la défense des intérêts de la profession en particulier sur le cash monitoring et le look through.

Le groupe Dépositaire a ainsi coanimé tout au long de l'année des groupes de travail mensuels avec les associations professionnelles représentantes des gérants de fonds (AFG, AFIC, ASPIM, ASFFOR...).

Pour les professions nouvellement concernées par l'obligation de faire appel à un dépositaire (AFIC, ASPIM, ASFFOR), ces travaux auront permis de bien appréhender le rôle du dépositaire et ses modalités d'intervention. Concrètement ces travaux donneront lieu à la publication :

- De guides de bonnes pratiques propres à chaque profession (à finaliser au premier semestre 2014).

- D'un nouveau modèle de convention dépositaire de Place, intégrant les particularités des FIA (un modèle spécifique est élaboré pour « les FIA à vocation générale, le capital investissement » et « les Véhicules Immobiliers »); ces nouveaux modèles de convention devraient être finalisés début 2014.

- De la mise à jour du code de bonnes pratiques du Dépositaire intégrant la directive AIFM.

Le groupe Dépositaire a aussi participé activement aux actions de promotion de la Place de Paris organisées par l'AFTI dans le cadre de la mise en œuvre d'AIFM, en

participant aux événements réunissant les acteurs de la profession - sociétés de gestion, régulateurs, dépositaires - à Londres en mars 2013 et à Paris en avril 2013.

Le groupe Dépositaire sera par ailleurs resté en veille et actif sur les autres directives ou textes impactant la profession : EMIR, PRIIPS, FATCA, UCITS V, UCITS VI, MMF, et a répondu aux diverses sollicitations de l'AMF concernant les mises à jour du COMOFI et du RGAMF (livre III et IV), notamment en fin d'année sur le sujet des Prêts/Emprunts.

À noter, un nouveau membre a rejoint le groupe Dépositaire en 2013 : Martine Pelletier, représentante de la CDC.

DEPOSITARY GROUP

For the Depositary Group, 2013 was strongly affected by the integration of new features induced by the AIFM Directive and by the advocacy for the profession, in particular for cash monitoring and look through.

All year long, the Depositary Group therefore co-facilitated monthly working groups with professional associations representing fund managers (AFG, AFIC, ASPIM, ASFFOR, etc.).

For businesses newly required to appoint a depositary (AFIC, ASPIM, ASFFOR), these works have allowed to correctly understand the depositary role and its terms of intervention. In practical terms, these works will give rise to the publication:

- Of best practice guides for each business (to be completed during the first half of 2014).

- Of a new draft Market depositary agreement including AIF specificities (a specific template is being prepared for "general purpose AIFs, private equity depositaries" and "real estate vehicles"); these new templates should be finalised beginning 2014.

- Of the update of the Depositary code of best practice integrating the AIFM Directive.

The Depositary Group actively took part in the Paris market promotional actions organised by AFTI within the AIFM Directive implementation, by participating in events bringing together business participants - management companies, regulators, depositaries - in London in March 2013 and in Paris in April 2013.

The Depositary Group also remained active in its monitoring role on other directives or texts with an impact on the industry: EMIR, PRIIPS, FATCA, UCITS V, UCITS VI, MMF, and responded to various AMF requests related to the Monetary and Financial Code and Books III and IV of the AMF's General Regulation), notably at the end of the year with lending/borrowing issues.

A new member joined the Depositary Group in 2013: Martine Pelletier, CDC representative.



Animateur Chairman
Michèle BESSE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membres Members
BANQUE DELUBAC & CIE
Sylvie BLACHIER
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Caroline FRANCONIN
CACEIS
Jean-Philippe BALLIN, Céline OUDOT, Corinne SOCHA, Grégoire TOUTON
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Martine PELLETIER
CRÉDIT MUTUEL CIC
Cynthia LORBER, Michel SCHAEFFER
CRÉDIT MUTUEL-CIC SECURITIES
Nathalie KELLER
LA COMPAGNIE FINANCIÈRE
EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Éric CARLIER, Marc CORRADINI
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
Julien POISSON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Virginie ANOYEL-ARPINO
STATE STREET BANQUE FRANCE
Frédérique HOUZE

GROUPE FLUX ET STOCKS OPCVM

L'année 2013 a été exceptionnellement riche en travaux liés à la régulation avec principalement la directive AIFM et ses multiples conséquences notamment sur les obligations réglementaires en matière de distribution de fonds étrangers en France, les exigences de due diligences vis-à-vis des TA, l'introduction de méthodes de valorisation telles que le swing pricing ou la méthode anti-dilutive et l'évolution des exigences relatives aux contrôles.

FATCA a aussi été au centre de multiples réunions du groupe consacrées à la recherche d'un consensus sur la Place concernant le dispositif à privilégier pour les fonds.

En matière de pratiques professionnelles, les travaux se sont poursuivis sur le projet T2S vis-à-vis duquel le groupe a fait valoir les besoins spécifiques relatifs aux OPCVM. Des réflexions stratégiques ont été engagées sur le modèle de convergence du traitement des fonds en Europe (ie. issuer/investor CSD...) en lien avec la Chaire de recherche de l'université Lumière Lyon II.

Le groupe a commencé à préparer une plaquette promotionnelle sur les activités Flux et Stocks, pour promouvoir le modèle CSD et son ouverture (marquage des ordres, variété des filières de passation d'ordres...), ainsi que la solidité des acteurs français. Au niveau domestique, l'AFTI a continué à

soutenir le déploiement de la plateforme de routage d'ordres de souscriptions/rachats d'OPCVM d'Euroclear, laquelle a atteint une part de marché de 78 % et a traité plus d'un million d'ordres en 2013.

Les travaux menés conjointement depuis plusieurs années avec l'AFG ont connu des avancées significatives en 2013 avec la publication de nouvelles recommandations professionnelles (et une proportion renforcée d'ordres marqués par les professionnels du post-marché).

La fin de l'année 2013 a vu un renouvellement dans l'animation du groupe assurée par BP2S, Jean Devambez assisté par Florence Dwyer passant progressivement la main à Julien Cuminet assisté par Virginie de Soultrait.



Animateur **Chairman**

Julien CUMINET

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

À partir de déc. 2013 *As of Dec. 2013*

Jean DEVAMBEZ

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Jusqu'en déc. 2013 *Until Dec. 2013*

Membres **Members**

BANQUE DELUBAC & CIE

Sylvie BLANCHIER

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Sophie BOUGAREL, Virginie de SOULTRAIT, Florence DWYER (jusqu'en juillet 2013)

CACEIS BANK **Catherine LANGER**

CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES

Richard EICHELDINGER

EUROCLEAR FRANCE

Laëtitia COLOMBANI, Sébastien SÉAILLES

NATIXIS **Laurent LEPOUTRE**

PROCAPITAL **Aldric POURON**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Christophe COLENTIER, Morgane SEVENO

STATE STREET BANQUE FRANCE

Sébastien RENAULT

Invités **Flux Flows guests**

CLEARSTREAM **Stéphane PALLOTTA**

EUROCLEAR FRANCE **Mireille GALLEAZZI**

FUND STOCKS AND FLOWS GROUP

2013 was an exceptionally rich year in terms of regulation-related works, mainly due to the AIFM Directive and its numerous effects, notably on regulatory requirements applicable to the distribution of foreign funds in France, due diligence with regard to TAs, introduction of valuation methods such as swing pricing or anti-dilutive method and evolution of control-related requirements.

FATCA was also at the centre of many meetings of the group, focused on the search for a market consensus on the preferable mechanism for funds.

As far as business practices are concerned, works continued on the T2S project, for which the group stressed specific UCITS-related needs. Strategic discussions were engaged on the fund processing convergence model in Europe (i.e. issuer/investor CSD, etc.) in partnership with the research Chair of Université Lumière Lyon II. The group started to prepare a promotional flows and stocks leaflet, in order to

promote the CSD model and its opening (order marking, diversity of order placing channels, etc.) as well as the solidity of French players.

At domestic level, AFTI continued to support the rollout of the Euroclear UCITS subscription/redemption order routing platform, which now has a market share of 78% and has handled more than a million orders in 2013.

Works carried out jointly with AFG for several years now have substantially progressed in 2013, with the publication of new professional recommendations (and an increased proportion of orders marked by post-trade professionals).

The end of 2013 was marked by a renewal in the group chairmanship: Jean Devambez (BP2S) supported by Florence Dwyer progressively handed over his duties to Julien Cuminet supported by Virginie de Soultrait.

GROUPE AIFMD

L'année 2013 a été incontestablement marquée par les derniers préparatifs tant au niveau des gestionnaires que des asset servicers pour répondre à l'échéance du 22 juillet 2014 obligeant les sociétés de gestion qui doivent se conformer aux exigences de la législation AIFM à obtenir l'agrément avant cette date.

Dans le cadre de cet exercice, l'AFTI s'est montrée force de proposition et a participé à toutes les réunions de transposition organisées par le Trésor et l'AMF pour contribuer pleinement à l'élaboration de l'ordonnance et du décret transposant les textes européens ainsi que des aménagements à apporter aux livres III et IV du règlement général de l'AMF.

Elle a également régulièrement tenu informés les pouvoirs publics et les associations de la gestion des avancées des groupes de travail concernés par l'élaboration des chartes et conventions permettant d'offrir

un cadre équilibré pour organiser les relations entre gestionnaires et dépositaires/asset servicers.

Ainsi la Charte AFTI sur l'encadrement professionnel de l'expert externe en évaluation a pu être finalisée en décembre 2013.

Les travaux de mise à jour de la convention AFTI/AFG dépositaire-société de gestion arrivent à leur terme et l'élaboration des conventions sectorielles pour le capital-investissement et pour l'immobilier est également bien avancée.

L'année 2014 sera donc placée sous le signe de la promotion de ces bonnes pratiques et des conventions-cadres avec plusieurs temps forts (conférences, communiqués de presse, roadshows en France et en Europe) avec la préparation de supports de communication dédiés en lien avec les associations de la gestion partenaires dans le cadre des différents chantiers initiés par l'AFTI.



Animateur Chairman
Karima LACHGAR
AFTI

Membres Members

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Jean DEVAMBEZ, Florence DWYER,
Anita METZGER

CACEIS **Éric DÉROBERT,**
Anne LANDIER-JUGELAR

CACEIS INVESTOR SERVICES **Carine ECHELARD**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Michèle BESSE, Philippe LANGLET

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Virginie ANOYEL-ARPINO

AIFMD GROUP

There is no doubt that among 2013's highlights were the last preparations, both at managers' and asset servicers' level, to meet the 22nd July 2014 deadline, by which management companies required to comply with the AIFM legislation must obtain the necessary approval.

As part of this exercise, AFTI was a key source of proposals and took part in all transposition meetings organised by the Treasury and AMF to fully contribute to the drafting of the order and decree for the transposition of European texts, and of changes to Books III and IV of the AMF's General Regulation.

It also regularly kept public authorities and management organisations informed of the progress of working groups involved in the drafting of charters and agreements allowing to provide for a balanced framework in order to organise relationships between managers and

depositories/asset servicers.

Therefore, the AFTI Charter on professional rules governing the external expert on valuation was finalised in December 2013. The update of the AFTI/AFG depositary-management company agreement is almost completed and the drafting of industry agreements for private equity depositaries and real estate vehicles is also well on track.

2014 will therefore be the year of promotion of these best practices and framework agreements with several key events (conferences, press releases, roadshows in France and Europe) and the preparation of dedicated communication materials in partnership with management organisations within the different workstreams initiated by AFTI.

Règlement/livraison et compensation

Ils comprennent la réception et la transmission des ordres des clients sur le marché, la compensation des exécutions, le règlement/livraison des titres et leur inscription sur les comptes des clients. Ils utilisent pour ce faire les services d'infrastructures de marché: tels NYSE Euronext pour l'exécution des ordres, LCH.Clearnet SA pour leur compensation, et Euroclear France pour le règlement/livraison.

L'AFTI supporte la démarche engagée par la Commission européenne suite aux demandes du G20 de Pittsburgh qui a mis l'accent sur la nécessité de rendre les marchés financiers plus transparents et plus sûrs.

Cette approche doit permettre dans le cadre de la révision de la directive MIF pour le trading et l'exécution, d'EMIR pour la compensation et du projet de règlement sur les dépositaires centraux (CSDr) de mettre en place un encadrement complet garantissant la mise en œuvre d'un modèle de marché sécurisé et efficace. Les infrastructures de marché sont en effet essentielles au bon fonctionnement des marchés de capitaux et à la stabilité financière en Europe: elles exploitent des plateformes spécifiques qui assurent la sécurité des échanges.

Pour l'AFTI, il est essentiel d'édicter des principes généraux sur le rôle et la supervision des infrastructures de marché qui ne

soient pas remis en cause par des mécanismes de dérogation rendant totalement inefficace le dispositif souhaité.

Dans ce contexte, Target 2 Securities (T2S), dont la réalisation s'effectue sous la houlette de l'Eurosystème, constitue un projet majeur pour l'intégration du post-marché européen. Sa mise en œuvre se profile à l'horizon 2015/2017.

D'autres projets plus modestes mais structurants émergent tels le passage du délai de règlement/livraison à T+2 ou la mise en œuvre des standards européens sur les opérations sur titres (OST) avec respectivement comme échéances octobre 2014 et septembre 2016.

Clearing and settlement

Include the reception and transmission of client orders on the market, clearing of executed trades, settlement of securities and their registration in client accounts. Market infrastructure services are used to this end: NYSE Euronext for order execution, LCH.Clearnet SA for clearing, and Euroclear France for settlement.

AFTI supports the efforts undertaken by the European Commission at the request of the Pittsburgh G-20 leaders, who stressed the need to make financial markets more transparent and secure.

Within the context of the revised MiFID (for trading and execution), EMIR (for clearing) and the CSD settlement project, these efforts are intended to prepare the way for a comprehensive framework to ensure that a secure and effective market model is put in place.

Indeed, market infrastructures are vital to orderly capital markets and financial stability in Europe, since they operate special platforms that provide transaction security.

For AFTI, it is therefore essential that general principles be laid down governing the role and supervision of market infrastructures, and that those principles

not be undermined by exemption mechanisms that make the target model utterly ineffective.

In this context, Target 2 Securities (T2S), established under the leadership of Eurosystem, is a key project for the European post-trade sector integration. Implementation is likely to take place around 2015-2017.

Other, more modest but no less foundational projects are emerging, such as T+2 settlement and work to bring standards governing corporate actions into line with European standards, both of which are respectively due to be completed by October 2014 and May 2015.

CSDr, T2, T2S : Les travaux avancent

Petit-déjeuner du 23 avril 2013

Quelques jours après l'adoption du rapport sur le projet de règlement sur les dépositaires centraux en commission ECON du Parlement européen, et la publication du rapport de la BCE sur les progrès effectués dans le cadre du lancement de T2S, l'AFTI a proposé avec les représentants des pouvoirs publics de dresser un état des lieux des principaux chantiers, qui sont de nature à modifier en profondeur le paysage européen du post-marché.

Ont ainsi été passés en revue :

- La proposition de Règlement sur les Central Securities Depositories, projet ambitieux, qui a notamment pour objectif d'optimiser la sécurité des transactions et de leur règlement/livraison, laquelle passe

par une régulation adaptée de ces infrastructures systémiques.

Le CSDr contribue à l'instauration d'un ensemble européen harmonisé aux côtés du Règlement EMIR et de la révision de la directive MIF. La règle de conflit de lois qui figure dans cette dernière proposition renvoie à la problématique du droit du titre, sujet central dont on peut regretter qu'il ne soit pas uniquement traité dans la future securities law legislation.

- L'avancement de la préparation de Target 2 Securities (T2S). La mise en œuvre de cette future plateforme unique de règlement/livraison va entraîner des évolutions très importantes en Europe de par la technologie qu'elle embarquera et l'apport de

l'autocollatéralisation qu'elle fournira. T2S exercera aussi un effet d'attraction et de catalyse sur d'autres projets, tels la migration des OST et le passage à T+2, pour ne citer que les principaux.

- L'organisation de la migration du règlement/livraison vers T+2 : cet objectif se situe dans le cadre de la réflexion engagée sur la vente à découvert et sur la maîtrise du risque de liquidité, il est conforme à la généralisation du DVP en temps réel, il est aussi cohérent avec une meilleure sécurisation des échanges, réflexe né de la crise, il répond enfin à une volonté politique forte de « l'axe franco-allemand ».

CSDr, T2, T2S: work is progressing

Breakfast Meeting of 23rd April 2013

A few days after the adoption of the report on the draft CSD regulation in the ECON Committee of the European Parliament, and the publication of the ECB report on progress made within the launch of T2S, AFTI, along with public authorities' representatives and its experts, proposed to review the main workstreams which are likely to deeply modify the European post-trade landscape.

The following aspects were reviewed:

- The draft CSD regulation, an ambitious project aiming at optimising transaction security and settlement, through an

adequate regulation for these systemic infrastructures.

The CSDr contributes to the introduction of a harmonised European framework along with the EMIR regulation and the revised MiFID. The conflict-of-laws rule included in this proposal raises the question of securities law, a central issue which is unfortunately not covered by the future securities law legislation.

- Progress made in Target 2 Securities (T2S) preparation is the key European project for the next few years. The implementation of this future single settlement platform

will implies major changes in Europe due to the technology used and the autocollateralisation facilities provided. T2S will also attract and act as a catalyst for other projects, such as CA migration and T+2, to mention just a few.

- The organisation of the switch to T+2 is related to discussions on short selling and control of liquidity risk. It is in line with the wider use of DVP in real time and consistent with an improved exchange security, a need that stems from the crisis, and responds to a strong political will of the "French/German axis".

Tripartie collatéral management : où en est-on ?

Amphi du 4 juin 2013

En partenariat avec la Banque de France, Euroclear France et LCH.Clearnet SA

La nouvelle offre de gestion de collatéral management de la Place de Paris a été présentée pour la première fois le 20 juin 2011. Elle répond à l'accroissement des besoins de sécurisation des opérations. Le recours à la collatéralisation et aux chambres de compensation est l'un des facteurs-clés pour l'avenir du financement des marchés financiers.

Ce projet, initié par le Haut Comité de Place à l'automne 2010, va permettre à l'industrie financière française de se doter d'une organisation de haute qualité totalement automatisée, de la négociation jusqu'au refinancement en monnaie banque centrale par l'intermédiaire de solutions de règlement/livraison et de compensation éprouvées. Il montre par ailleurs le dynamisme de notre Place.

L'objectif est de doter Paris d'un service à la hauteur des offres concurrentes en sécurisant les opérations de collatéralisation, en réduisant les coûts, en favorisant enfin les possibilités de refinancement auprès de l'Eurosystème.

Véritable enjeu pour les établissements bancaires, le tripartie collatéral management en euros est un nouveau service complet qui a vocation à être interopérable au niveau européen. L'objectif final est de permettre une fluidité totale du collatéral. Ce nouvel amphi a permis de faire le point sur le contenu actuel du projet et sur ses plus-values pour les utilisateurs.



Update on tripartite collateral management

Lecture of 4th June 2013

In partnership with Banque de France, Euroclear France and LCH.Clearnet SA

The new collateral management administration offer of the Paris market was first presented on 20th June 2011. It responds to increasing needs for transaction securing. The use of collateralisation and clearing houses is one of the key success factors for the future financing of financial markets.

This project, initiated by the High Level Committee in fall 2010, will help the French financial industry to get a fully automated high quality organisation, from trading to

central bank money refinancing, through proved settlement and clearing solutions. It also shows how dynamic our market is. The aim is to provide the Paris market with a service commensurate with competing offers and secure collateralisation transactions, reduce their costs and favour refinancing possibilities with the Eurosystem.

A major concern for banking institutions, the tripartite collateral management in euro is a new comprehensive service intended

to be an interoperable system at European level. The ultimate aim is to obtain complete collateral fluidity.

Two years later, this new lecture allowed to deal with the current content of the project and its added value for users.

OST : le planning de mise en œuvre, les modalités de migration

Petit-déjeuner du 11 juin 2013 / En partenariat avec OTC Groupe ONEPOINT

Ce planning s'inscrit dans la préparation de Target 2 Securities, dont la première vague de migration est prévue pour juin 2015 et il est par ailleurs lié à l'avancement des autres acteurs européens.

Il doit enfin intégrer la mise en production des Stream 4, 5 et 6 d'Euroclear France, tout en étant en cohérence avec le calendrier de passage du règlement/livraison à T+2.

Ce calendrier est donc sous contrainte de temps forte et son respect par l'ensemble des acteurs sera une condition essentielle de réussite.

En début d'année 2013 les instances de gouvernance du projet ont été constituées avec la création d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Opérationnel.

La priorité a consisté à élaborer le calendrier des travaux, qui a tenu compte de quelques contraintes liées aux autres pro-

jets en cours: T+2, les phases de tests, la synchronisation avec les autres marchés ESES...

L'objectif est d'assurer en 2015 le traitement opérationnel des OST conformément aux standards.

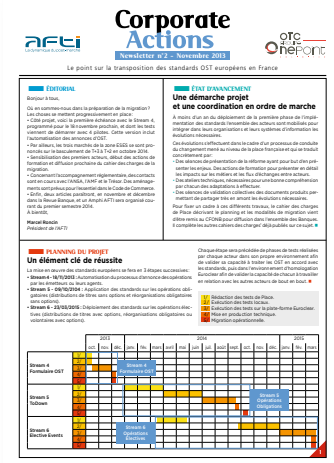
Le planning de migration a été validé par le Comité de Pilotage du 29 mai 2013.

Un plan de communication a été prévu :

- Une newsletter électronique sera publiée à l'issue de chaque Comité de Pilotage.
- Des articles seront publiés dans la Revue Banque.
- Un amphi se tiendra seconde quinzaine d'octobre pour faire un premier point d'étape.
- Un communiqué de presse annoncera la publication du planning.

Sur le plan de la formation, une double action est entreprise :

- Une formation de Place prévue sur 2



jours, labellisée par l'AFTI, et dispensée par OTC ONEPOINT et SWIFT, démarrera en septembre.

- Des ateliers Euroclear sont prévus pour chaque stream avant la livraison de la documentation officielle.

CA: implementation timetable, migration terms

Breakfast Meeting of 11th June 2013 / In partnership with OTC ONEPOINT

This timetable is part of the preparation of Target 2 Securities, whose first migration wave is planned for June 2015. It also depends on progress made by other European players.

It must integrate the launch of Euroclear France Streams 4, 5 and 6, while remaining consistent with the T+2 settlement switch planning.

This timetable is therefore submitted to a very tight schedule. Its success will depend on the capacity of the different players to comply with it.

At the beginning of 2013, project governance bodies were set up with the creation of a Steering Committee and an

Operational Committee.

The priority was to prepare the timetable for works, which took into account a few constraints linked to other ongoing projects: T+2, testing phases, synchronisation with other ESES markets, etc.

The aim is to ensure availability of CA operational processing in 2015 in line with standards.

The migration timetable was validated by the Steering Committee of 29th May 2013. A communications plan was provided:

- An electronic newsletter will be published after each Steering Committee meeting.

- Articles will be published in Revue Banque.
- A lecture will be held during the second half of October to make a first status update.
- A press release will announce the timetable publication.

A dual action has been undertaken for training:

- A 2-day market training, labelled by AFTI and provided by OTC ONEPOINT and SWIFT, which will start in September.
- Euroclear workshops are planned for each stream before delivery of official documentation.

L'industrie financière se prépare aux évolutions réglementaires et aux projets européens

Amphi du 14 novembre 2013 / En partenariat avec EQUINOX

L'avalanche des réglementations et projets de Place poursuit son cours avec les dernières évolutions concernant les prochaines grandes étapes.

Le Sommet du G20 qui s'est tenu en septembre 2009 à Pittsburg a constitué un apport décisif dans la recherche d'une réforme de la régulation financière, qui passe par une meilleure discipline des marchés OTC, par une plus grande transparence et une meilleure sécurité, ainsi que par une volonté de standardisation.

Les moyens prévus par le G 20 pour tenir ces objectifs sont les suivants :

- Compensation par contrepartie centrale.
- Reporting des flux à des Trade Repositories.
- Concentration des opérations sur des plateformes organisées.

La liste des textes mis en route dans la foulée du G20 est impressionnante : le DODD FRANK ACT, EMIR, CRD IV, Bâle III, CSDr.

Il restera à les mettre en œuvre, et à en mesurer l'impact sur le post-marché.

L'intégration du marché financier européen, dont les textes cités supra sont des composants indispensables, passe ainsi par d'autres réformes, techniques, fiscales et juridiques, que les travaux de l'industrie financière européenne sur les barrières dites « Giovannini » avaient mis en évidence au début des années 2000.

Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour y répondre, à commencer par la mise en œuvre de Target 2 Securities, projet européen phare de ces prochaines années, mais aussi avec la révision de la directive MIF, la migration du règlement/livraison à T+2, la transposition des standards européens sur les OST et, surtout, l'harmonisation du droit du titre, évolution essentielle sur laquelle la sensibilité de la Place française est particulièrement marquée, et qu'il est surprenant de voir traiter



par les instances européennes pratiquement en fin de parcours, alors qu'il aurait sans doute fallu commencer par là.

Dans ce contexte, le rapport de Thierry Francq sur l'évolution d'Euronext et l'avenir des activités de marché et de post-marché est un plaidoyer pour le maintien d'un « Euronext Continental » à Paris en charge des marchés cash et dérivés des 4 pays concernés, dès lors qu'un certain nombre de conditions auront été réunies aux plans réglementaire, fiscal et capitalistique.

The financial industry is getting ready for regulatory changes and European projects

Lecture of 14th November 2013 / In partnership with EQUINOX

The regulatory and market project avalanche is continuing with the update of the regulatory schedule and the last changes related to the next major steps.

The G-20 Summit held in September 2009 in Pittsburgh made a major contribution to the search for a reform of the financial regulation, which needs more disciplined OTC markets, increased transparency and security, as well as a will to standardise systems.

The G-20 planned the following resources to meet objectives:

- Clearing by central counterparties.
- Reporting of flows to trade repositories.
- Use of organised platforms to drive concentration.

The list of texts prepared in the wake of the G-20 is impressive: DODD FRANK ACT, EMIR, CRD IV, Basel III, CSDr.

Their implementation and the measurement of their impact on the post-trade sector will remain to be done.

The integration of the European financial market, of which said texts are critical components, therefore needs other technical, tax and legal reforms, highlighted by the European financial industry works on so-called "Giovannini" barriers in the early 2000s.

A number of initiatives have been launched to respond to these needs, such as the implementation of Target 2 Securities, a major European project for the years to

come, as well as the revised MiFID, the switch to T+2 settlement, the transposition of CA European standards, and most importantly the harmonisation of securities law, a critical and quite sensitive issue for the French market, which European authorities surprisingly tackle almost at the end of the process, instead of dealing with it at its very beginning.

In this context, Thierry Francq's report on the evolution of Euronext and the future of market and post-trade activities advocates for the preservation of a "continental Euronext" in Paris in charge of the cash and derivatives markets of the 4 countries involved, once a number of regulatory, tax and capital conditions have been met.

T+2

L'harmonisation du délai de règlement/livraison fait partie des 15 barrières identifiées dans le rapport Giovannini dès 2001. Cette recommandation d'harmonisation sera incluse dans le futur règlement CSDr. Un cahier des charges de Place (disponible depuis le mois de juin 2013) décrit les impacts attendus du passage au règlement/livraison à deux jours.

Trois types d'impacts ont été identifiés :

1. Avant la bascule, les principaux impacts sont liés au calendrier de Place, calqué sur les cycles de règlement/livraison :

- 1^{er} impact : le calendrier SBI : la solution retenue pour dénouer les opérations devrait être un refus par culot à T+1.
- 2^e impact : l'aménagement du calendrier SRD.
- 3^e impact : le délai de présentation des bordereaux de références nominatives (BRN).

D'autres types d'impacts concernent les OPCVM :

T+2 ne sera pas obligatoire pour le passif tandis que le sous-jacent financier va être traité sur des marchés réglementés et calqué sur le futur cycle de règlement/livraison à T+2. Par conséquent, il risque d'y avoir un certain degré de désynchronisation entre l'actif et le passif.

Un autre impact concerne la détermination de la Record Date AG. La prise de photo se fera sur la base des positions dénouées deux jours avant l'assemblée générale. Ces modifications seront d'ordre réglementaire et non législatif.

2. Pendant la bascule

Celle-ci interviendra les 4 et 5 octobre 2014 (durant un week-end). Le mercredi 8 octobre 2014, la journée sera double en termes de dénouement, ce qui devra entraîner une vigilance spécifique de la part des trésoriers.

3. Post-bascule

Les changements à prévoir ensuite sont plutôt comportementaux que techniques. Les charges attachées aux back-offices seront les mêmes : rapprochements avec les contreparties, contrôles des positions titres et cash, reportings aux régulateurs locaux... mais avec un jour de traitement de moins. L'idée est de :

- Favoriser les échanges électroniques.
- Promouvoir l'Early Matching, c'est-à-dire pouvoir matcher les instructions le plus rapidement possible dans le système de règlement/livraison afin de donner une reconnaissance certaine aux transactions.

La Place française a initié le mouvement en Europe en actant les dates de migration des 4 et 5 octobre 2014. Elle a été suivie par les marchés ESES, portugais, finlandais, norvégiens, la zone Euronext, le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Italie, qui ont décidé de basculer à la même date.

T+2

The T+2 settlement deadline is part of the 15 barriers identified in the Giovannini report in 2001. This settlement cycle harmonisation recommendation will be included in the future regulation. Market terms of reference (available since June 2013) describe expected impacts of the switch to T+2 settlement.

Three types of impacts have been identified:

1. Before the switch, the main impacts are linked to the market timetable, which reproduces settlement cycles:

- 1st impact: SBI timetable: the chosen solution to settle transactions should be a T+1 forced refusal.
- 2nd impact: changes to the SRD (deferred settlement service) timetable.
- 3rd impact: BRN (book entry references message) presentation deadline.

Other types of impacts will affect UCITS: T+2 will not be mandatory for liabilities, whereas underlying financial instruments will be processed on regulated markets and reproduce the future T+2 settlement cycle. Consequently, there should be a certain desynchronisation level between assets and liabilities.

Another impact concerns the determination of the GM record date. The snapshot will be based on positions settled two days before the general meeting. These will be regulatory, not legal changes.

2. During the switch

It will happen on 4th and 5th October 2014 (at the weekend). The day of Wednesday 8th October 2014 will have a "double" settlement, which will require treasurers to be particularly careful.

3. After the switch

After the switch, changes to foresee are more behavioural than technical. Back-office workloads will be the same: reconciliations with counterparties, securities and cash position controls, reporting to local regulators, etc. - with one fewer processing day though. The idea is to:

- Favour electronic exchanges.
- Promote early matching, that is the ability to match instructions as fast as possible in the settlement system in order to provide for a clear transaction acknowledgment.

The French market initiated the process in Europe by choosing 4th and 5th October 2014 as migration dates. This decision was followed by the ESES, Portuguese, Finnish, Norwegian, Euronext zone, UK, Irish and Italian markets which decided to switch at the same date.

GROUPE CONSERVATION

L'année 2013 a été marquée par de nombreuses évolutions législatives, réglementaires et fiscales qui ont nécessité une forte mobilisation du groupe Conservation, sollicité pour des analyses d'impacts et pour l'établissement de positions de Place : cahier des charges du teneur de compte conservateur, création du PEA PME, soumission des plus-values de cessions mobilières au barème progressif de l'impôt sur

le revenu avec abattement selon la durée de détention, évolutions du service TPI. Sur les aspects fiscaux, le groupe de travail a pu s'appuyer sur l'observatoire de la Fiscalité, qui a été très fortement mis à contribution tout au long de l'année écoulée.

Le groupe de travail a également accompagné les infrastructures de Place, en particulier Euroclear, dans de significatifs projets d'évolution et d'amélioration de ses services, tels la rationalisation des natures de compte, la généralisation du paiement direct, les TCN en devises, et l'amélioration de la qualité des TPI. Au-delà, il a apporté sa contribution au projet de dématérialisation des ODM et des bordereaux de transfert de PEA conduit par le CFONB et aux travaux relatifs au marquage des ordres OPCVM menés par le groupe Flux et Stocks avec l'AFG. À travers son sous-groupe MIG et en constante collaboration avec le groupe Émetteurs, le groupe Conservation

a maintenu sa forte implication dans les travaux d'harmonisation des standards OST et Assemblée en Europe.

L'année 2013 a également été celle du lancement de la gouvernance du projet de mise en œuvre, du calendrier HDD/HDR en lien avec T2S et T+2, et de la migration du Stream 4 Euroclear (formulaires OST).

Enfin, le sous-groupe créé en 2013 pour traiter les problématiques du flux PGD avec Six Financial a été pérennisé et il s'est transformé en sous-groupe Market Data Management doté d'une feuille de route élargie à l'ensemble des sujets relatifs aux données financières. L'année 2014 s'annonce d'ores et déjà dense, dans la continuité des travaux en cours, avec en particulier d'importantes échéances pour les projets européens (Bascule du Stream 5 Euroclear, passage à T+2 et préparation du Stream 6 Euroclear).



Animateur **Chairman**

Philippe BELLANDE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Membres **Members**

AMAFI Emmanuel de FOURNOUX

BANQUE DE FRANCE Philippe SELWA

BANQUE DELUBAC & CIE Sylvie BLACHIER

BNP PARIBAS Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Franck MICHOT

CACEIS Sylvie VERNET GRUOT

CACEIS BANK

Vincent MASSACRE, Jean-Louis SOMMA

CITIBANK INTERNATIONAL PLC

Alexandra ROCHE

CRÉDIT AGRICOLE SA Vincent DUMONT

CRÉDIT AGRICOLE TITRES Thierry BURTIN

CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES

Jean-Philippe GRIMA

DEUTSCHE BANK Amélie DROMAIN

EUROCLEAR FRANCE Thomas BRIAN,

Frédéric GERMAIN, Dan TOLEDANO

HSBC FRANCE David ABINAL

LCL Xavier BONNERU

NATIXIS Odile BANBUCK, Rémy BONTÉ

NYSE EURONEXT Éric BEY, Marc LEFEVRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Pierre COLLADON

STATE STREET BANQUE FRANCE

Karine FORTI

CUSTODY GROUP

2013 was a year of numerous legal, regulatory and tax changes requiring a strong involvement from the Custody Group, which was requested to analyse impacts and set up market positions: custodian terms of reference, PEA PME creation, gains on securities disposals subject to the progressive scale of income tax with a deduction based on the holding period, TPI service changes. As regards taxation, the working group relied on the Tax Monitoring Unit which massively contributed to the works throughout the year.

The working group also helped market infrastructures, in particular Euroclear, with significant service evolution and improvement projects, such as account nature rationalisation, wider use of direct payment, TCNs in currencies and TPI quality improvement. Beyond that, it also contributed to the transfer order (ODM) and PEA transfer note dematerialisation project led by the CFONB, and to UCITS

order marking works led by the Flows and Stocks Group along with AFG. Through its MIG sub-group and in permanent cooperation with the Issuers Group, the Custody Group has remained strongly involved in CA and meeting standard harmonisation works in Europe.

2013 saw the launch of the implementation project governance, the definition of the reorganisation and distribution dates' timetable in relation with T2S and T+2, as well as the Euroclear Stream 4 migration (CA forms).

Lastly, the sub-group created in 2013 to deal with PGD feeds issues with Six Financial was maintained, and became the Market Data Management sub-group with a roadmap covering all subjects related to financial data. In line with ongoing projects, 2014 already promises to be quite busy, mainly due to key deadlines for European projects (Euroclear Stream 5 switch, switch to T+2 and Euroclear Stream 6 preparation).

SOUS-GROUPE MIG

La levée de la barrière 3 du rapport Giovannini visant à réduire les différences nationales constatées en matière de traitement des opérations sur titres (OST) et des assemblées générales (AG) à travers l'Europe nécessite un important travail de coordination qui est assuré par le MIG France (Market Implementation Group), sous-groupe de travail du groupe Conservation de l'AFTI.

Le MIG est un groupe transverse qui réunit autour d'un même objectif des représentants embrassant tous les pans de l'industrie des titres. Il entretient un lien étroit avec la Fédération Bancaire Européenne et les instances communautaires qui suivent la mise en œuvre des standards (European Mig, CAJWG - Corporate Action Joint Working Group -, JWGGM - Joint Working Group on General Meeting -, BSG - Broad Stakeholders Group -).

Au cours de l'année 2013, les travaux ont particulièrement porté sur les aspects suivants :

- Finalisation du cahier des charges sur l'harmonisation des dates de réorganisation et de distribution des OST diffusé par le CFONB en début d'année.
- Rédaction d'une note technique à destination du T2S CASG et du CAJWG relative aux difficultés de traitement de l'indemnisation des fractions dans le cadre de certaines OST.
- Mise à jour et enrichissement des rapports d'analyse d'écart du marché français (Gap Analysis) par rapport aux standards européens à appliquer.
- Assemblées générales. Ce groupe a notamment permis d'étudier les modalités de diffusion des flux d'échanges relatifs aux traitements des AG dans le cadre des standards européens et de suivre l'évolution des écarts.

Les échanges avec nos homologues néerlandais et belges ont été poursuivis à travers l'Easy Mig tant dans la préparation des réunions européennes (European Mig) que pour échanger des informations et permettre une meilleure coordination de Place.



Animateur Chairman
Pierre COLLADON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Membres Members
AFEP Odile de BROSSE
ANSA Pierre MARSAL
BANQUE DE FRANCE Hervé ANGEBAUD, Pierre MAHIEU, Aline MELEARD
BNP PARIBAS
Jean-Pierre PASQUIER
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Pierrick LEBRANCHU, Franck MICHOT
CACEIS
Daniel PASCAUD, Sylvie VERNET GRUOT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT, Florence FETILLEUX
CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES Jean-Philippe GRIMA, Luba GUEORGUEVA
DEUTSCHE BANK Amélie DROMAIN
EUROCLEAR FRANCE Thomas BRIAN, Caroline DEROCLE, Gaëlle LE BOHEC
LCH.CLEARNET SA Anne MAIRESSE
NATIXIS Odile BANBUCK
NYSE EURONEXT Éric BEY

MARKET IMPLEMENTATION GROUP (MIG)

The removal of Giovannini Barrier 3, aiming at reducing national differences in the processing of corporate actions (CAs) and general meetings (GMs) throughout Europe requires considerable coordination from MIG France (Market Implementation Group), a working sub-group of the AFTI Custody Group.

MIG is a cross-disciplinary group bringing together around the same objective representatives from all sectors of the securities industry. It maintains close links with the European Banking Federation and Community bodies which follow the

implementation of standards (European Mig, CAJWG - Corporate Action Joint Working Group -, JWGGM - Joint Working Group on General Meeting -, BSG - Broad Stakeholders Group -).

In 2013, works particularly focused on the following aspects:

- Finalisation of the terms of reference on the harmonisation of reorganisation and distribution dates published by the CFONB at the beginning of the year.
- Drafting of a technical note to the T2S CASG and CAJWG, about difficulties linked to the processing of fraction compensation for certain CAs.

- Update and enrichment of gap analysis reports for the French market compared to European standards to be applied.
- General meetings. This group notably helped review transmission terms of exchange flows linked to GM processing within the framework of European standards, and follow gap evolution. Discussions with Dutch and Belgian counterparts continued through the Easy Mig, allowing to prepare for European meetings (European Mig), exchange information and improve market coordination.



Animateurs **Chairmen**

Bertrand MALEFANT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Membres **Members**

BANQUE DE FRANCE

Valérie BOUR, Michel TAILLEZ

BNP PARIBAS **Jean-Claude DANIEL**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Henri MOCKA, Gabriel LÉBOVITCH

CACEIS **Isabelle FAVRE,**

Benoît GUINEMENT, Éric OGER

CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Thierry BURTIN, Thierry COATARMANAC'H

CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES

Virginie BELLINI, Nathalie DRUAR,

Guillaume FLORANCEAU, Soazig

LEGRAND

EURO SECURITIES PARTNERS

Dorothee CHAMPOMIER, Louiza RICHER

EUROCLEAR FRANCE **Thomas PLAIN**

LCH.CLEARNET SA

François DOMERGUE, Gilles SAUDOYEZ

NATIXIS

Jean-Christian AUBERT, Violaine KIEFFER

Pierre LOYER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Véronique GILANTON, Josette RUGANI

SOUS-GROUPE MARKET DATA MANAGEMENT

Dans la continuité du sous-groupe « Abandon PGD », le Conseil de l'AFTI a validé en avril 2013 la création du sous-groupe Market Data Management rattaché au groupe Conservation.

La première réunion a eu lieu le 13 juin 2013. Quatre réunions ont été tenues cette année.

Les principaux thèmes abordés en 2013 sont :

- Monitoring sur la continuation de la prestation PGD de Six Financial (veille de Place, risques par rapport aux projets de Place, retour sur les clubs utilisateurs).
- Étude sur les risques d'adhérence des acteurs du marché français aux différents fournisseurs de données (première synthèse à venir début 2014).
- Remontée de la problématique de diffusion de méthodologie sur l'indicateur PEA entre Six Financial et NYSE Euronext

(clos - action effectuée par ces deux acteurs).

- Échanges sur le nouveau modèle contractuel CSA de Bloomberg et conséquences potentielles pour nos établissements et la Place (étude en cours).
- Élargissement du sous-groupe à d'autres établissements : Banque de France.
- Travaux en cours pour étudier l'opportunité pour Euroclear (en tant que CSD) de fournir des données spécifiques aux acteurs du marché français.
- Rencontres avec les Data Providers pour connaître leur offre sur le marché français et exprimer nos besoins de Place (Six Financial et Interactive Data en 2013).
- Suivi des modèles des offres fournisseurs pour les projets réglementaires (ex : Solvency II) : en cours.
- Élaboration d'une réponse à la consultation de l'EBA sur le LEI (clos).

MARKET DATA MANAGEMENT SUB-GROUP

In line with the "PGD phasing-out" sub-group, the AFTI Board validated in April 2013 the creation of the Market Data Management sub-group reporting to the Custody Group.

The first meeting was held on 13th June 2013. Four meetings were held this year. The main topics covered in 2013 are the following:

- Monitoring of the continuation of PGD feeds by Six Financial (market monitoring, risks linked to market projects, feedback on user clubs).
- Research on French market players' likelihood to depend on different data providers (first summary to be done beginning 2014).
- Escalation of the different PEA indicator methodologies used by Six Financial and NYSE Euronext (closed - action completed by both parties).

- Discussions on the new Bloomberg CSA draft agreement and potential consequences for our market institutions (research in progress).
- Sub-group extension to other institutions: Banque de France.
- Ongoing works to study the opportunity for Euroclear (as CSD) to provide specific data to French market players.
- Meetings with data providers to better know their offer on the French market and express our market needs (Six Financial and Interactive Data in 2013).
- Follow-up of other providers' offering models for regulatory projects (such as Solvency II): in progress.
- Preparation of a response to the EBA consultation on the LEI (closed).

GROUPE DE LIAISON FRANCE

Le groupe de Liaison France (GLF) a été particulièrement dynamique en 2013 en analysant, échangeant et prenant position sur les problématiques majeures (TTF, T2S, EMIR et T+2). Le GLF a également poursuivi le pilotage des travaux de Place sur les standards OST, le cash et titres et le collatéral. Le GLF a assuré un suivi des initiatives de TTF sur les marchés français et italien ainsi que les premiers développements relatifs à la TTF européenne (traitement des OST, intégrés dans le white paper TTF). Le GLF a travaillé à préparer la Place de Paris à T2S, à harmoniser le settlement finality, affiner le statut de DCP et harmoniser les structures de comptes.

Le GLF a suivi les différentes avancées de LCH.Clearnet SA en matière d'implémentation des différentes obligations liées à

EMIR pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle dans les établissements. Le GLF prévoit d'accentuer son suivi d'EMIR en 2014 (entrée en vigueur des obligations de compensation et de reporting).

Le GLF a contribué à réactiver les travaux relatifs à T+2 en donnant la parole à l'ensemble des métiers (teneurs de compte-conservateurs, brokers...), et via l'identification des principaux écueils au passage à T+2 pour chacun des métiers. Cette approche a permis au GLF de proposer une date d'entrée en vigueur de T+2 à octobre 2014. Un cahier des charges synthétisant cette approche a été publié en mai 2013.



Animateur **Chairman**

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres **Members**

BANQUE DE FRANCE **Catherine FOODE**

BNP PARIBAS **Patrice BRAULOTTE**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Virginie de SOULTRAIT, Caroline TRUSZKOWSKI

CACEIS **Sylvie VERNET GRUOT**

CITIBANK INTERNATIONAL PLC

Bernard BALADA

CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES

Jean-Philippe GRIMA

DEUTSCHE BANK **Amélie DROMAIN**

EUROCLEAR FRANCE

Caroline DEORCLE, Dan TOLEDANO

LCH.CLEARNET SA **Anne MAIRESSE**

NATIXIS

Odile BANBUCK, Rémy BONTÉ

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Corinne AUDRAIN, Sylvie BONDUELLE,

Laurent CHALIVROY, Pierre COLLADON,

Morgane SEVENO

FRANCE LIAISON GROUP

The France Liaison Group (FLG) was particularly active in 2013 by analysing, discussing and giving an opinion on major issues (FTT, T2S, EMIR and T+2). The FLG also carried on with the monitoring of market works on CA standards, cash and securities, and collateral.

The FLG continued to follow FTT initiatives on the French and Italian markets as well as the first developments related to the European FTT (CA processing, included in the TTF white paper). The FLG helped prepare the Paris market to T2S, harmonise settlement finality, refine the DCP status and harmonise account structures.

The FLG followed the progress made by LCH.Clearnet SA in complying with

the different EMIR requirements as a support to operational implementation in institutions. The FLG plans to intensify its EMIR monitoring in 2014 (entry into force of clearing and reporting requirements).

The FLG helped re-activate T+2 works by giving a voice to all players (custodians, brokers, etc.) and identifying the major T+2 switch pitfalls for each of them. This approach allowed the FLG to set a T+2 implementation date in October 2014. Terms of reference summarising this approach were published in May 2013.

GROUPE MARCHÉ ACTIONS

La taxe sur les transactions financières et EMIR ont été les sujets clés en 2013

Le groupe a poursuivi l'analyse des impacts opérationnels de la TTF française : recouvrement, traitement fiscal, modalités de déclaration. En parallèle, il a mené une analyse des aspects opérationnels (modalités de calcul et de perception de la taxe dans la chaîne d'intermédiation) et sur les spécificités de la TTF italienne, entrée en vigueur à l'été 2013. Enfin, le projet de TTF européenne a été suivi avec attention. La réglementation EMIR a pris une part grandissante dans les débats, l'impact de la réglementation sur le fonctionnement des

chambres de compensation ayant constitué un fil rouge tout au long de l'année. Au second semestre, les analyses ont porté sur les impacts opérationnels de la réglementation : réduction des délais de confirmation, compression de portefeuille et déclaration aux Trade Repositories.

Un suivi des principaux projets réglementaires

Le groupe Marché Actions a suivi les impacts de l'actualité réglementaire au niveau européen et français et plus particulièrement :

- Les développements liés au passage de T+3 à T+2 du délai de règlement/livraison (planning de mise en œuvre au niveau européen, impacts sur le calendrier de SBI).
- Les impacts et le planning de T2S.

- Le projet de règlement CSD visant à harmoniser le cadre réglementaire s'appliquant aux Dépositaires Centraux.
- La directive MIF II - MIFIR sur les aspects liés à la déclaration des ventes à découvert.

L'année 2014 sera encore riche en sujets à traiter

La mise en œuvre de la réglementation EMIR demeurera un sujet clé avec notamment l'agrément des chambres de compensation par l'ESMA et la mise en œuvre de la déclaration des transactions aux Trade Repositories.

Par ailleurs, le groupe de travail suivra de près le passage à T+2 devant entrer en vigueur au 4^e trimestre, le projet T2S ainsi que les développements autour de la directive MIF II.

**Animateurs Chairmen**

Emmanuel de FOURNOUX

AMAFI

Alain POCHET

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

ABN AMRO CLEARING **Gildas LE TREUT**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Hortense BOIZARD, Marc TIBI

CITIBANK INTERNATIONAL PLC

Fabrice NOVEL

CRÉDIT AGRICOLE CHEUVREUX SA

Jean-Pierre CHAPELET

EUROCLEAR FRANCE **Laetitia COLOMBANI**

EXANE **Patrick CRESUS**

LCH.CLEARNET SA

Pierre-Dominique RENARD

NATIXIS **Rémy BONTÉ**

NYSE EURONEXT **Anne GAIGNARD**

SOCIÉTÉ DE BOURSE PAREL SA

Philippe BRILLAT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GBIS

Jocelyn de BOURMONT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Sylvie BONDUELLE, Guillaume HERAUD

UBS SECURITIES FRANCE SA

Marc-Antoine BOURDET

EQUITY MARKET GROUP

The financial transaction tax and EMIR were key issues in 2013.

The group carried on with the analysis of the French FTT's operational impacts: recovery, tax processing, reporting requirements. At the same time, it analysed operational aspects (such as how the tax should be calculated and collected within the intermediation chain) and specificities of the Italian FTT, implemented during summer 2013. Finally, the European FTT project was carefully monitored.

EMIR was increasingly subject to discussions since its impact on the operation of clearing houses run like a thread through the entire year. During the second half of 2014, analyses focused on the regulation's operational impacts: shortening of confirmation deadlines, portfolio compression and recording with trade repositories.

Follow-up of the main regulatory projects
The Equity Market Group followed up the impacts of regulatory events at European and French levels, more particularly:

- Developments linked to the settlement deadline switch from T+3 to T+2

(implementation timetable at European level, impacts on SBI timetable).

- T2S impacts and timetable.
- The CSD settlement project aiming at harmonising the regulatory framework applying to central depositories.
- The MiFID II - MIFIR Directive on issues linked to short selling recording.

No shortage of subjects to cover in 2014

EMIR implementation will remain a key issue, notably with the ESMA approval of clearing houses and the implementation of transaction recording with trade repositories.

Moreover, the working group will closely monitor the switch to T+2 due to enter into force during the fourth quarter, the T2S project as well as MiFID II developments.

GROUPE MARCHÉ TAUX

Le groupe Marché Taux a poursuivi en 2013 ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus sur les produits de Taux, de veille réglementaire CSD et EMIR, ou conséquences de projets de Place (comme Target 2 Securities).

Le Groupe a suivi les fails LCH.Clearnet SA et Euroclear France, les rejets ETCMS ou le traitement des frais d'Iberclear en cas de suspens de livraison.

Les projets de gestion du collatéral portés par les infrastructures de marché, tant en termes d'interopérabilité, que de gestion et d'amélioration des services existants ont fait l'objet d'une attention spécifique.

Les projets FICS (remplacement de Kondor+) et la mise en œuvre de €GC Plus par LCH.Clearnet SA, l'intra-opérabilité entre Euroclear France et Euroclear Bank ou la

gestion des TCN en devises ont été régulièrement éclairés en réunion AFTI Marché Taux. Un retour des rencontres de Place (comités French Mac, FLOWP) a par ailleurs systématiquement été proposé.

Le remplacement de la pension livrée « à la française », la settlement discipline, l'harmonisation des standards OST, le passage des Places européennes à T+2 ou le traitement des critères de matching optionnels ont également été abordés.

En 2014, ces projets majeurs continueront à faire l'objet d'un suivi rapproché, ainsi que les nouvelles normes ISO SWIFT. L'interopérabilité entre Places et entre acteurs sera un sujet clé de l'année.

Enfin, un zoom sera fait sur les plateformes de traitement des transactions sur le marché secondaire.



Animateur Chairman

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

BARCLAYS CAPITAL Sylvie ASSELIN

BNP PARIBAS CIB

Marie-Pierre QUANTIN, Alexiane SIMON

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Astrid PAPEIANS, Geoffroy SAINTE-BEUVE

CITIBANK INTERNATIONAL PLC

Bernard BALADA, Alexandra ROCHE

CLEARSTREAM Stéphane EL GHARBI

CRÉDIT AGRICOLE CIB Jérôme TIMCOWSKY

EUROCLEAR FRANCE Giovanna

CARATOZZOLO, Caroline DEROCLE,

Jean-Michel FLAVIGNY, Dan TOLEDANO

HSBC FRANCE

David ADRIAENSSENS, Marie THOMAS

LCH.CLEARNET SA François CADARIO,

Thierry PLARD, Nicolas VINCENT

NATIXIS Remy BONTÉ, Frédéric PLANET

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB

Christian PONTTHOREAU

Invité Invité

AGENCE FRANCE TRÉSOR

Philippe PETITBON

FIXED INCOME MARKET GROUP

In 2013, the Fixed Income Market Group carried on with its work on fixed income product process improvement and securing, CSD and EMIR regulatory monitoring, and market project consequences (such as Target 2 Securities).

The group monitored LCH.Clearnet SA and Euroclear France fails, ETCMS rejections and processing of Iberclear fees in the event of failed deliveries.

Collateral management projects led by market infrastructures, in terms of interoperability, management and improvement of existing services, received specific attention.

FICS projects (Kondor+ replacement) and €GC Plus implementation by LCH.Clearnet SA, interoperability between Euroclear France and Euroclear Bank and

TCN management in currencies were regularly clarified during Fixed Income Market AFTI meetings. Market place events feedbacks (French Mac, FLOWP) were systematically provided.

Replacement of "French style" repos, settlement discipline, CA standard harmonisation, switch of European markets to T+2 and optional matching criteria processing were also discussed.

In 2014, these major projects will continue to be closely monitored, as well as new ISO SWIFT standards. Interoperability between markets and stakeholders will be a key issue for the year.

Lastly, a focus will be made on transaction processing platforms on the secondary market.



Animatrice Chairman
Karima LACHGAR
AFTI

Avec l'appui de
With the support of
Marie-Thérèse AYCARD
AILANCY

Membres Members
AMAFI Sylvie DARIOSECO,
Emmanuel de FOURNOUX
BNP PARIBAS Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Florence DWYER, Marc TIBI
CACEIS Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS BANK Luc TAGLIABUE
CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT
CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
Jean-Philippe GRIMA, Patrick SCHOOB
EUROCLEAR FRANCE Martine DALET
LCH.CLEARNET SA
Perrine HERRENSCHMIDT,
Pierre-Dominique RENARD
NATIXIS
Odile BANBUCK, Frédéric LOMBARD
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
Véronique MOUSSU
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Virginie ANOYEL-ARPINO, Aurélien BIAIS,
Sylvie BONDUELLE, Pierre COLLADON
STATE STREET BANQUE FRANCE
Tanneguy CAZIN, Karine FORT

Invité Invité
COFOGRABEF INTERNATIONAL
Chantal ARAGON

GROUPE MIF II

L'année 2013 a été marquée par d'intenses négociations au Conseil européen, les Présidences irlandaise et lituanienne ayant rencontré de nombreuses difficultés pour faire converger les positions défendues par les différentes délégations représentant les États membres sur tous les sujets liés à la structuration des marchés.

Les régulateurs au sein de l'ESMA ont décidé d'anticiper l'étape de l'élaboration des standards techniques réglementaires (RTS) et plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place afin de travailler sur des sujets tels que le reporting réglementaire ou les précisions à apporter aux dispositions relatives à la protection des investisseurs.

L'AFTI est restée très présente dans les échanges de Place avec les pouvoirs publics afin de continuer à défendre ses sujets de préoccupation dans le cadre de la révision de la MIF et du règlement lié. La question de la qualification de la tenue de compte

conservation a en effet été débattue tout au long du processus décisionnel européen. A l'issue des négociations, elle demeure un service d'investissement auxiliaire conformément aux demandes de l'AFTI qui plaide pour une clarification et une harmonisation du rôle du teneur de compte conservateur dans un véhicule législatif approprié.

La problématique de la conservation des échanges téléphoniques et mails ainsi que celle du reporting de l'information permettant d'identifier le client final partie aux transactions conclues au titre de la législation MIF ont également fait l'objet de recommandations formulées par le groupe transversal.

Les réflexions vont pouvoir reprendre puisque nous disposons désormais des textes définitifs. Ils permettent aux acteurs d'évaluer très précisément les impacts des dispositions adoptées sur les métiers du post-marché et de mettre à jour l'étude conduite par l'AFTI en 2011.

MIFID II GROUP

2013 was a year of intense negotiations within the Board, with the Irish and Lithuanian presidencies struggling to achieve convergence in the different positions taken by delegations representing member States on all subjects linked to market structuring.

However, ESMA regulators decided to anticipate the drafting of regulatory technical standards (RTS) and several thematic working groups were set up to deal with issues such as regulatory reporting or clarifications to bring to investor protection provisions.

AFTI remained strongly involved in market discussions with public authorities, in order to continue to defend its issues for concern within the revised MiFID and its associated regulation. Indeed, custody qualification was discussed throughout the

whole European decision-making process. Since the end of negotiations, custody is still considered as an ancillary investment service, according to AFTI's request which calls for the clarification and harmonisation of the custodian role within an appropriate legal vehicle.

Storing of telephone and email exchanges as well as information reporting allowing to identify the end client party to transactions carried out under the MiFID legislation were also submitted to recommendations issued by the cross-disciplinary group.

Discussions will reopen soon since final texts are now available. They allow stakeholders to accurately assess impacts of provisions adopted for post-trade businesses and update the analysis led by AFTI in 2011.





Animateur Chairman
Marcel RONCIN
AFTI

Membres Members

AFG
Pierre-Yves BERTHON
AMF
Michel DEGRYSE
ANSA
Jean-Paul VALUET
BANQUE DE FRANCE
Philippe SELWA
BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Frédéric BECK
CACEIS
Daniel PASCAUD
Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS CORPORATE TRUST
Lionel BARTHELEMY
CFONB
Maria DE SOUSA
CREDIT AGRICOLE TITRES
Dominique DE WIT
CREDIT MUTUEL-CIC TITRES
Jean-Philippe GRIMA
EUROCLEAR FRANCE
Sébastien SÉAILLES
FBF
Jean-François JONDEAU
LCH.CLEARNET SA
Anne MAIRESSE
NATIXIS
Carine ANDRE
NYSE EURONEXT
Éric BEY
SIX FINANCIAL INFORMATION
Alain GAUTIER
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES
Pierre COLLADON, Alain FURET

Comité de pilotage Migration OST

L'AFTI a lancé un projet de Place pour aligner en France le traitement des opérations sur titres (OST) sur les standards européens. Le processus de transposition, engagé de longue date, entre dans sa phase opérationnelle puisque sa première étape (Stream 4) a été franchie avec succès le 18 novembre 2013 avec l'automatisation des annonces d'opérations.

Autres étapes à franchir, le Stream 5: Application des standards sur les opérations obligatoires (distributions de titres sans options et réorganisations obligatoires sans options), et le Stream 6: Déploiement des standards sur les opérations électives (distributions de titres avec options). Un rééchelonnement de ces deux stream est à l'étude début 2014.

Les travaux continuent à un bon rythme dans les instances européennes, avec la réunion de l'European MIG des 23 et 24 janvier 2014 à Vienne. Au plan réglementaire, les textes nécessaires sont présentés dans le cadre de la loi de simplification et de

sécurisation de la vie des entreprises.

Par ailleurs, le cahier des charges de Place intégrant le planning et les modalités de migration a été diffusé par le CFONB le 19 novembre 2013 (N° 20130089) et figure sur son site Web ainsi que sur celui de l'AFTI.

Le comité de pilotage constitué pour conduire la migration, définit le planning de Place, suit l'avancement du projet chez les différents acteurs, arbitre les propositions du comité opérationnel et assure la communication.

Rapportant au comité de pilotage, le comité opérationnel traite les points fonctionnels en suspens et saisit le comité de pilotage en cas de besoin.

Au plan de la communication: événements (petits-déjeuners, amphis, newsletter « Corporate actions»), notes d'information, site internet de l'AFTI, communiqués de presse, formation, communications du CFONB.

CA migration Steering Committee

AFTI has launched a market project to bring the French corporate action (CA) processing in line with European standards. The long-time transposition process is entering its operational phase since its first step (Stream 4) was successfully completed on 18th November 2013 with the automation of transaction announcements. But there are other steps to complete, such as Stream 5: application of standards on mandatory transactions (securities distributions without options and mandatory reorganisations without options) and Stream 6: rollout of standards on elective transactions (securities distributions with options). A rescheduling of both streams has been under study since beginning 2014.

Work is progressing well at European bodies, with the European MIG meeting on 23rd and 24th January 2014 in Vienna. From a regulatory standpoint, necessary texts are presented within the draft law

to take measures to simplify and secure business life.

Moreover, market terms of reference including migration timetable and conditions were circulated by CFONB on 19th November 2013 (N° 20130089) and are now available both on CFONB's and AFTI's websites.

The steering committee, set up to drive migration, defines the market timetable, monitors project progress made by different players, arbitrates proposals from the operational committee and ensures communication.

The operational committee, which reports to the steering committee, deals with pending functional issues and submits to the steering committee if necessary.

A communications plan was defined with events (breakfast meetings, lectures, "Corporate actions" newsletters), information notes, AFTI website, press releases, training, CFONB communications.

Services aux émetteurs

Il s'agit des activités liées à la vie du capital social ou de la dette d'une entreprise. Ils regroupent le conseil et le montage d'opérations, la tenue du compte émission et du registre nominatif, la centralisation des assemblées générales et des OST, et la gestion de l'actionnariat salarié.

L'AFTI collabore à l'implémentation européenne des standards liés à la levée de la barrière Giovannini 3, dans laquelle figurent les standards de marché pour le traitement des assemblées générales. Elle a accueilli favorablement la directive sur l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées.

Le droit de vote des actionnaires est un enjeu majeur du métier des services aux

émetteurs qui doit être pensé dans sa dimension européenne. L'harmonisation européenne ne doit pas se traduire par la mise en œuvre de pratiques moins rigoureuses qui remettraient en cause la forte sécurisation qui caractérise aujourd'hui les assemblées générales d'actionnaires françaises qui disposent d'un fort pouvoir délibérant et d'un système de vote totalement dématérialisé.

Les teneurs de comptes sont reconnus par les émetteurs comme des « tiers de confiance » soumis au secret bancaire. Au final, c'est l'actionnaire, seul propriétaire des titres, qui vote.

L'AFTI a initié le développement d'un dispositif de vote par Internet pré-assemblée (VOTACCESS) via la création d'une plate-

forme de collecte de votes dématérialisés. Enfin, l'AFTI est particulièrement mobilisée sur le projet de texte en matière de droit des titres « Securities Law Legislation (SLL) ».

À cet égard, elle rappelle ses attentes qui portent sur :

- La protection de l'investisseur final, seul propriétaire légitime des titres ;
- L'absence de droit des intermédiaires sur les titres ;
- L'intégrité des émissions : il ne peut y avoir davantage de titres en circulation que de titres émis.

Issuer services

Concern activities related to the lifecycle of a company's share capital or debt. Include consultancy services and transaction preparation, issuance account keeping and maintenance of shareholder registers, centralisation of general meetings and CAs, and employee share ownership management.

AFTI is involved in the European implementation of standards linked to the removal of Giovannini Barrier 3, which concerns market standards applicable to the processing of general meetings. It welcomed the directive on the exercise of certain rights of shareholders in listed companies.

Evolving legislation on shareholder voting rights is a major concern for the issuer services sector, which now needs to be approached from a European perspective. The European harmonisation process must not lead to looser practices that might undermine the high levels of security that are a hallmark of French general meetings, which have a strong deliberative power and a fully dematerialised voting system.

Issuers recognise custodians as "trusted third parties" that are subject to banking secrecy laws. In the end, voting is done by the shareholder, the sole owner of the shares.

AFTI has spearheaded the development of a pre-meeting online voting mechanism

through the creation of VOTACCESS, a paperless information and vote collection system.

AFTI is particularly involved in work on the future "Securities Law Legislation" (SLL). In this respect, AFTI reiterates its expectations which concern the following points:

- protection of the final investor, who is the sole rightful owner of the securities;
- no rights over securities for intermediaries;
- issuance integrity: the number of securities in circulation cannot exceed the number of issued securities, and the direct link between investors and issuers.

VOTACCESS 2013 : la montée en puissance

Amphi du 25 juin 2013

En partenariat avec l'ANSA

La campagne d'assemblées générales 2012 avait vu le démarrage opérationnel de la plateforme VOTACCESS. Ce premier exercice avait été salué comme un véritable succès technique.

2013 a été l'année de la montée en puissance, avec la présence de 25 sociétés représentant près de la moitié du CAC 40. Répondant à une demande générale des régulateurs, des émetteurs et des intermédiaires, conçue pour automatiser les instructions de vote par correspondance grâce au recours à l'internet et aux techniques de numérisation, la plateforme VOTACCESS, développée et opérée par SLIB, est totalement conforme aux obligations réglementaires, et met à disposition un référentiel central multifonctions des assemblées générales en environnement hautement sécurisé.

Pour parachever ce succès, un certain nombre d'étapes doivent être encore franchies :

- La poursuite de la montée en charge engage un travail de conviction auprès des sociétés émettrices. Celles-ci doivent être rassurées quant à la sécurité et à la confidentialité du dispositif, ainsi que sur sa parfaite conformité avec notre environnement réglementaire. Elles doivent également savoir que les centralisateurs et les teneurs de comptes conservateurs seront présents pour assurer les traitements.
- Le vote électronique des institutionnels, français et non-résidents est désormais l'objectif prioritaire.

2014 devra être l'année de la montée en charge, complétant ainsi l'offre VOTACCESS actuelle « domestique et particuliers ».

Globalement parlant, tout est en place pour favoriser la généralisation de la plateforme VOTACCESS :

- Le besoin d'un tel outil a été exprimé par tous : Les régulateurs, les Émetteurs, les intermédiaires.
- Sa mise en place est une réelle opportunité pour les investisseurs, en simplifiant leur démarche.
- Le recours à l'internet représente par ailleurs un saut qualitatif évident.
- Le cadre juridique est fermement posé, et protecteur.
- La technologie est maîtrisée, et autorise des optimisations.
- Enfin la Commission européenne recommande vivement la généralisation de l'information des actionnaires.

VOTACCESS 2013: ramp-up

Lecture of 25th June 2013

In partnership with ANSA

The 2012 general meeting campaign saw the operational start-up of the VOTACCESS platform. This first step was hailed as a real technical success.

2013 was the ramp-up year, with the participation of 25 companies representing almost half of CAC 40.

Responding to a general request from regulators, issuers and intermediaries, designed to automate remote voting instructions using the internet and digitisation techniques, the VOTACCESS platform, developed and run by SLIB, is strictly compliant with regulatory requirements and provides a multifunctional central repository for general meetings in a highly secured environment.

To put the finishing touches to this success,

a number of steps remain to be taken:

- The continuation of the ramp-up implies an effort of persuasion with issuing companies, which must be reassured that the system complies with security, confidentiality and regulatory requirements. They must also be aware that transfer agents and custodians will be there to ensure processing.
- Electronic voting of French and non resident institutional clients is now a key priority.

2014 will be the ramp-up year, therefore completing the current "domestic and retail" VOTACCESS offer.

By and large, everything is in place to promote a wider use of the VOTACCESS platform:

- The need for such a tool was expressed by all stakeholders, regulators, issuers and intermediaries.
- Its implementation is a real opportunity for investors, which simplifies their approach.
- The use of internet also delivers an obvious qualitative leap.
- The legal framework is firmly set and offers a protective environment.
- Technologies are under control and allow for optimisations.
- Lastly, the European Commission strongly recommends the generalisation of shareholder information.

GROUPE ÉMETTEURS

En 2013, les travaux du groupe Émetteurs ont prioritairement porté sur les préalables à la mise en œuvre de T2S, dont la mise en œuvre opérationnelle des projets d'harmonisation des OST (HDD et HDR), l'analyse des impacts et la validation du cahier des charges de Place du passage à T+2, ainsi que la finalisation de la revue du plan des Natures de Comptes Euroclear.

Le groupe a également fortement contribué aux travaux européens d'harmonisation des assemblées générales en engageant des travaux d'analyse détaillée des actions à réaliser pour la mise en ligne progressive des pratiques de Place avec les Standards. Sur le périmètre ESES, les autres travaux ont porté sur la généralisation du paiement direct, et l'examen de nouveaux processus d'identification des actionnaires tels que le

« disclosure request » aux Pays-Bas. Face aux nouvelles attentes des émetteurs, des réflexions ont été menées pour améliorer la qualité du TPI sur les actions et étudier la possibilité d'élargir le périmètre aux fonds puis aux obligations.

Concernant VOTACCESS, les travaux ont porté prioritairement sur la finalisation et la mise en œuvre de la solution permettant d'intégrer les votes collectés par les Proxys qui s'appuie sur une délégation de signature de l'institutionnel au profit de son teneur de compte. Les autres travaux ont porté sur les règles de gestion relatives à l'abstention et au vote des porteurs de parts de FCPE.

Les travaux menés avec NYSE Euronext ont permis d'avancer dans la mise en place du nouveau formulaire unique OST, d'un

formulaire primaire obligatoire, et dans la définition des modalités de création des codes actions nouvelles.

Sur le volet fiscal, un travail important d'analyse d'impacts a été mené sur les modifications associées à FATCA et aux TTF européenne et italienne, la fiscalité des dividendes et des plus-values, ainsi que celle des stock-options. Au plan juridique, les travaux ont porté sur les projets de textes relatifs aux projets d'harmonisation des OST et au passage au cycle de R/L à T+2. Les travaux menés avec le CFONB Pôle Instruments Financiers ont porté sur la dématérialisation des échanges d'ODM et des bordereaux de transferts PEA, ainsi que sur les modalités de traitement des sociétés en liquidation.

ISSUERS GROUP

In 2013, works of the Issuers Group mainly focused on preliminary steps towards the implementation of T2S, including the operational launch of CA harmonisation projects (reorganisation and distribution dates), impact analysis and validation of market terms of reference for the switch to T+2, as well as finalisation of the Euroclear account nature plan review.

The group also strongly contributed to European works related to general meeting harmonisation by initiating detailed analyses of actions to take to gradually bring market practices in line with standards.

As far as ESES is concerned, other works focused on the wider use of direct payment and the review of new shareholder identification processes, such as the "disclosure request" in the Netherlands. Considering issuers' new expectations, discussions were led to improve TPI quality for equities and study the possibility to extend the scope to funds and bonds.

As regards VOTACCESS, works mainly focused on the finalisation and

implementation of a solution designed to integrate votes collected by proxies based on a delegation of signature from the institutional client to its account keeper. Other works dealt with management rules related to abstention and voting of FCPE unit holders.

Works carried out with NYSE Euronext helped make progress towards the implementation of the new single CA form, of a primary bond form, and the definition of creation rules for new share codes.

On taxation, a substantial impact analysis was made on changes linked to FATCA and the European and Italian FTT, and taxation of dividends, capital gains and stock-options. From the legal standpoint, works focused on draft texts related to CA harmonisation projects and the switch to T+2 settlement.

Works led with the CFONB Financial Instruments Division covered the dematerialisation of transfer order exchanges and PEA transfer notes, as well as rules for processing companies under liquidation.



Animateur Chairman
Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS

Membres Members

AIR LIQUIDE **Didier HENRIOT**
BNP PARIBAS
Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Pierrick LEBRANCHU,
Jean-Pierre PASQUIER
CACEIS CORPORATE TRUST
Corinne BRAND, Jean-Luc MENNESSON
CRÉDIT MUTUEL-CIC SECURITIES
Morgan EXARE
CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
Christophe DURAND
EUROCLEAR FRANCE **Laëtitia COLOMBANI**
LA BANQUE POSTALE **Béatrice CHIAPPA**
NATIXIS **Odile BANBUCK**
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Laurent CHALIVROY, Pierre COLLADON,
Richard ROGER



Activités transversales

L'activité de l'AFTI ne se limite pas au cœur de ses métiers. Chaque année, des études et des groupes de travail ad hoc peuvent concerner des thèmes transversaux.

En 2013, l'actualité fiscale a mobilisé les moyens de l'association sur FATCA (Foreign account tax compliance act), les TTF (Taxe sur les transactions financières) italienne et européenne et, en fin d'année, pour organiser un événement récapitulant les initiatives législatives, réglementaires et fiscales.

Par ailleurs, les groupes de travail permanents : Communication, Formation, Comité de planification des projets de Place (C3P) et les observatoires : fiscal, juridique et international, ont poursuivi leurs travaux en appui des groupes métiers dans un contexte européen de plus en plus prégnant.

Enfin le LEI (Legal Entity Identifier), dispositif voulu par le G20 pour sécuriser les transactions financières dans le monde, a mis en place sa gouvernance.

Cross-disciplinary activities

AFTI activities are not limited to its core businesses. Each year, ad hoc research and working groups focus are dedicated to cross-disciplinary issues.

In 2013, due to changes in the tax arena, AFTI devoted many resources to the Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), the Italian and European Financial Transaction Taxes (FTTs) and, towards the end of the year, the organisation of an event summarising and reviewing legislative, regulatory and tax developments.

Moreover, AFTI's permanent working groups (Communication, Training, the Market Project Planning Committee (C3P)) and monitoring units (tax, legal and international) continued their work in support of the association's specialist groups in an increasingly demanding European context.

Lastly, the Legal Entity Identifier (LEI), desired by G-20 leaders to secure worldwide financial transactions, established its governance.

Its first practical applications will start during the first quarter.

Gestion des données financières : nouveau business model, nouvelles normes de marché. Quels impacts ? Quelles solutions ?

Petit-déjeuner du 5 février 2013
En partenariat avec Ailancy

L'année 2013 a notamment été placée sous le signe du data management, du fait de changements majeurs des business models des fournisseurs de données de marché, et compte tenu des travaux engagés par les différents acteurs pour répondre aux évolutions réglementaires.

La qualité des données et la maîtrise des coûts liés aux référentiels sont au centre du débat. Auparavant orientée principalement sur l'intégration technique, la gestion des

données de marché a évolué ces dernières années vers des problématiques fonctionnelles et de monitoring des coûts.

L'optimisation de la gestion des données est en cours : de nombreux établissements ont déjà mis en place les solutions techniques visant à améliorer l'intégration de leurs données (notamment en s'appuyant sur les nouvelles solutions EDM).

Cependant, tant la réglementation que les exigences des clients se traduisent pro-

gressivement par d'avantage de données, augmentant à la fois les coûts et les risques d'incohérence, et ce, dans un contexte économique qui impose à tous de revoir à la baisse la structure des coûts.

Ainsi tous les acteurs financiers se voient dans l'obligation de réfléchir aux solutions à mettre en œuvre pour optimiser leur gestion de données financières.

Financial data management: new business model and market standards' impacts and solutions

Breakfast Meeting of 5th February 2013
In partnership with Ailancy

2013 was notably the year of data management, due to major changes in market data providers' business models, and to works initiated by different players to respond to regulatory developments. Data quality and central repository cost management were at the core of discussions. Market data management, which used to mainly focus on technical

integration, has moved to functional and cost monitoring aspects over the last few years.

Data management optimisation is in progress: many institutions have already implemented technical solutions aiming at improving data integration (notably by relying on new EDM solutions).

However, regulation and client

requirements gradually impose the use of growing data volumes, thus increasing costs and inconsistency risks, in an economic context which requires everyone to adjust cost structures downwards.

Therefore, all financial players now have to think about solutions to implement to optimise their financial data management.



Petit-déjeuner / Breakfast meeting

LEI : du concept à la mise en œuvre

Petit-déjeuner du 27 février 2013

En partenariat avec la Banque de France et 3S Consulting

Le LEI (Legal Entity Identifier) a été créé à la demande du G20 dans le contexte général de la crise mondiale, avec pour objectifs la réduction du risque systémique, l'amélioration de la protection contre les abus de marché et les fraudes, et le renforcement de la qualité des données financières, en organisant un identifiant unique et univer-

sel pour les entités participant aux transactions financières.

Dans ce cadre, le FSB (Conseil de stabilité financière) a été chargé de produire un ensemble de recommandations, lesquelles ont été validées par le G20 de Los Cabos en juin 2012.

Le démarrage opérationnel du projet doit

intervenir au premier trimestre 2013.

La montée en charge du LEI s'inscrira dans la durée. Toutefois, l'industrie financière a besoin de mesurer dès à présent l'impact de sa mise en œuvre, et de disposer d'éléments de prospective pour se préparer au mieux aux évolutions attendues.

LEI: from concept to implementation

Breakfast meeting of 27th February 2013

In partnership with Banque de France and 3S Consulting

The LEI (Legal Entity Identifier) was created upon request of G-20 leaders in the wider context of the global crisis, with an aim to reduce systemic risk, improve protection against market abuse and fraud, and increase financial data quality, by defining a single and common identifier for entities

taking part in financial transactions.

In this context, the FSB (Financial Stability Board) was asked to draft a set of recommendations, which were validated by G-20 leaders in Los Cabos in June 2012.

The project operational start-up should happen during the first quarter of 2013.

The LEI ramp-up will last in the long term. However, the financial industry now needs to measure the impact of its implementation and have perspectives to better prepare for expected developments.



SIBOS 2013 : les faits marquants

Petit-déjeuner du 8 octobre 2013

En partenariat avec SWIFT

Du 16 au 19 septembre 2013, SWIFT a réuni à Dubaï 7 000 représentants de l'industrie bancaire et financière mondiale à l'occasion de son traditionnel rendez-vous d'automne.

Véritable événement planétaire au cours duquel se rencontrent des experts issus de banques, d'entreprises, d'infrastructures, de gestions, du post-marché et du monde

IT, le SIBOS est l'occasion de faire le point sur les grands sujets d'actualité et sur les perspectives d'avenir de nos métiers.

L'AFTI a invité SWIFT à venir présenter les faits marquants du SIBOS 2013, ainsi que les principaux points relatifs au post-marché évoqués pendant ces quatre jours. Parmi ces projets, Target 2 securities a été largement évoqué, ainsi que le rôle capital

qu'est appelé à jouer le collateral management.

Enfin, l'asset servicing et l'implémentation des standards européens ont fait l'objet de larges débats.

En clôture du petit-déjeuner, une table ronde a réuni SWIFT et ses utilisateurs.

SIBOS 2013: key events

Breakfast Meeting of 8th October 2013

In partnership with SWIFT

From 16th to 19th September 2013, SWIFT brought together in Dubai 7,000 representatives of the global banking and financial industry in the context of its traditional autumn meeting.

As a real worldwide event during which experts from banks, companies, infrastructures, management companies,

post-trade and IT industries, SIBOS provides an opportunity to review some of the major current topics and prospects for our businesses.

AFTI invited SWIFT to present SIBOS 2013 key events and the main post-trade facts discussed during these four days. Among these projects, Target 2 Securities was

largely mentioned, as well as the critical role collateral management should play.

Lastly, asset servicing and the implementation of European standards were subject to extensive debates.

At the end of the breakfast meeting, a roundtable discussion was held between SWIFT and its users.



Petit-déjeuner / Breakfast meeting

LEI : montée en charge et challenges

Petit-déjeuner du 24 octobre 2013

En partenariat avec la Banque de France et 3S Consulting

Le LEI est passé d'un projet ambitieux au second semestre 2012 à une réalité opérationnelle dans un cadre dédié dès le premier semestre 2013. Ainsi, sur le plan de la gouvernance, ont été créées les entités suivantes :

- ROC : autorité supérieure.
- COU : centre opérationnel du système, responsable de l'application des standards.
- LOU : unités opérationnelles locales, en France l'INSEE a été désignée.

Le dispositif mondial a évolué rapidement dans les 6 derniers mois et de nombreux cas d'usage opérationnels et de reporting réglementaire sont apparus.

Le petit-déjeuner a apporté certains éclairages tant sur l'évolution du LEI (gouvernance, actions engagées par les instances LEI...) que sur les sujets opérationnels.

Un focus particulier a été réalisé sur Dodd Frank Act / Cross Border guidance (CFTC - 26 juillet 2013), EMIR et CRD IV (reporting réglementaire).

Sur le principe, les régulateurs fixent les cas d'usage dans lesquels les LEI sont utilisés.

En pratique, toutes les entités opérationnelles et les fonds concernés par EMIR devront obtenir un LEI. EMIR a prévu que d'ici au 12 février 2014 les utilisateurs de produits dérivés devront être dotés d'un LEI pour déclarer leurs opérations à des référentiels centraux.

LEI: ramp-up and challenges

Breakfast Meeting of 24th October 2013

In partnership with Banque de France and 3S Consulting

The LEI moved from an ambitious project during the second half of 2012 to its actual operational launch within a dedicated framework as of the first half of 2013. On the governance standpoint, the following entities were therefore created:

- ROC: superior authority.
- COU: operational centre of the system, in charge of applying standards.
- LOU: local operational unit (INSEE in

France).

The global system rapidly changed over the last 6 months and many examples of operational uses and regulatory reporting have appeared.

The breakfast meeting clarified both LEI developments (governance, actions taken by LEI bodies, etc.) and operational issues. Particular attention was given to the Dodd Frank Act / Cross Border guidance

(CFTC - 26th July 2013), EMIR and CRD IV (regulatory reporting).

In principle, regulatory authorities define situations in which LEIs are used.

In practice, all operational entities and funds concerned by EMIR will have to obtain an LEI. According to EMIR, by 12th February 2014, derivative users will need an LEI to record their transactions with central repositories.



Législatif, réglementaire, fiscal, jurisprudence : que retenir de 2013 ?

Petit-déjeuner du 4 décembre 2013

L'actualité a été particulièrement soutenue en 2013 dans le domaine fiscal :

TTF : la taxe mise en œuvre en France, les regards se tournent vers l'Italie qui vient de lancer son propre dispositif, ainsi que vers l'Europe où 11 pays ont engagé une coopération renforcée pour mettre en place cette taxe dès 2014. Ce projet se heurte à d'importantes difficultés d'ordre politique et stratégique.

Après la Loi de Finances pour 2013 qui a notamment aligné la taxation des revenus du capital sur ceux du travail, le projet de Loi de Finances pour 2014 institue un nouveau produit d'épargne, le PEA-PME, ainsi

qu'une réforme du régime de taxation des plus-values mobilières applicable aux particuliers à propos de laquelle la profession n'a pu obtenir une gestion par millésime.

Le Projet de loi de finance rectificatif pour 2013 met en place une réforme de l'assurance-vie, alors que le PLF de la Sécurité Sociale réforme le mode de calcul des prélèvements sociaux au taux unique de 15,5 %. Concernant FATCA, la problématique porte sur l'avancement de la mise en œuvre du cadre réglementaire, après la signature le 14 novembre 2013 de l'intergouvernemental agreement (IGA) entre la France et les États-Unis. Elle concerne également les

travaux AFTI/AFG sur l'impact de FATCA sur les fonds, et la validation de la démarche d'identification des clients...

Au plan juridique, l'AFTI a accompagné la préparation et la mise en place des textes européens sur le post-marché (AIFMD, EMIR, CSDr, UCITS V, SLL) ainsi que les projets de l'industrie (T2S, T+2, migration des OST).

Enfin, en termes d'actualité jurisprudentielle, plusieurs arrêts ont été rendus par les principales instances de recours (Cour de Justice des Communautés européennes, Cour de cassation, Cour d'appel de Paris, Commission des sanctions de l'AMF).

Legal, regulatory, tax and case law spheres: any lessons to take from 2013?

Breakfast Meeting of 4th December 2013

2013 brought many tax developments: FTT: after the tax implementation in France, all eyes are turning to Italy which has just launched its own mechanism, and to Europe where 11 countries have engaged in further cooperation to implement this tax in 2014. This project faces many political and strategic issues.

After the budget act for 2013 which notably brought capital income taxation in line with labour income taxation, the 2014 budget proposal establishes a new savings product, the PEA-PME, as well as a reform of personal capital gain taxation,

for which the industry only got a "vintage year" management.

The additional budget act for 2013 introduces a life insurance reform, whereas the draft law on social security changes how social security contributions should be calculated based on a single rate of 15.5%. The FATCA issue concerns progress made in the regulatory framework implementation, after the signature on 14th November 2013 of the intergovernmental agreement (IGA) between France and the United States. AFTI/AFG work on FATCA impacts on funds, and the client identification

procedure approval are also under the spotlight.

At legal level, AFTI has supported the drafting and implementation of post-trade European texts (AIFMD, EMIR, CSDr, UCITS V, SLL) and industry projects (T2S, T+2, CA migration).

Lastly, in terms of case law, several judgments were given by the main appeal bodies (Court of Justice of the European Communities, Court of Cassation, Paris Court of Appeal, AMF Enforcement Committee).





Animateur **Chairman**
Marcel RONCIN
AFTI

Membres **Members**

AFTI
Isabelle DECIRON
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Françoise ERNST
CRÉDIT AGRICOLE TITRES
Sylvie RENEAU
EUROCLEAR FRANCE
Aki VLAHODIMOS
LCH.CLEARNET SA
Catherine GULLY
NATIXIS
Christine DURAND
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Valérie SINIAMIN-FIN
Jusqu'au 18 avril 2013
Jusqu'au 18 avril 2013

Invité **Invité**

Bruno DOUVRY

GROUPE COMMUNICATION

L'exercice 2013 s'est inscrit dans la continuité des actions antérieures.

Ainsi, le partenariat artistique avec Charles Sauvat a-t-il été prolongé jusqu'à fin 2015 et le groupe a centré son activité sur les vecteurs de communication de l'Association, en adoptant le principe d'une mise à disposition de la totalité des revues de l'AFTI sous forme électronique, à la notable exception du rapport annuel qui continue à être également édité.

À l'occasion du cocktail de l'assemblée

générale du 14 mai 2013, des œuvres de Charles Sauvat ont été exposées dans le salon d'honneur du Palais Brongniart.

Les efforts ont par ailleurs particulièrement porté sur l'optimisation du site web de l'AFTI, et une expression de besoin a été formulée en ce sens. Des aménagements significatifs en découleront.

Enfin, onze événements ont ponctué l'année, pour rendre compte aux adhérents des évolutions du post-marché qui se poursuivent à un rythme très élevé.

COMMUNICATIONS GROUP

2013 is a continuation of previous actions. For example, the partnership with artist Charles Sauvat has been extended until end 2015 and the group has focused its activity on the association's communication channels, by agreeing on the online publication of all AFTI magazines, except for its annual report which will still be available in paper form.

During the general meeting cocktail of 14th May 2013, a few works from Charles

Sauvat were shown in the VIP lounge at Palais Brongniart.

Efforts also particularly focused on the optimisation of AFTI's website. Needs were clearly expressed to this end. Significant changes are expected in 2014.

Lastly, eleven events took place throughout the year, to keep members informed of post-trade developments which continue at a very sustained pace.



GROUPE FORMATION

Le groupe de travail Formation est en lien étroit avec le monde de l'éducation, dans le souci d'accompagner les nouvelles générations vers les métiers du post-marché.

Sa collaboration active avec sept écoles et universités vise à l'amélioration des filières professionnelles, via les diplômes qu'elles proposent, au regard de l'évolution des activités et des métiers du post-marché.

Cette coopération se concrétise par les actions suivantes, qui sont menées tout au long de l'année :

- Aider à l'élaboration de modules d'enseignement relatifs au post-marché.
- Rechercher des professionnels pour dispenser certains modules de formation.
- Améliorer la connaissance du monde professionnel.
- Participer à des événements organisés par les écoles et universités : forums, portes ouvertes...
- Mettre en relation les étudiants avec les professionnels du post-marché dans le cadre de leur recherche de stage.

En outre, l'AFTI met à disposition des étudiants et de leurs écoles et universités des

outils d'information et de formation, telles que les fiches synthétiques de présentation des métiers et des acteurs du post-marché. De nombreuses rencontres entre l'AFTI et les établissements partenaires ont donné lieu en 2013 à des échanges très constructifs.

L'AFTI a participé ainsi à des événements, des conférences et des parrainages, comme les traditionnelles remises des diplômes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, de l'université Lumière Lyon 2 et, pour la première fois, de l'Université Paris Nord Villetaneuse.

Le groupe de travail Formation a rencontré aussi des organismes de formation, qui sont venus lui présenter leurs offres destinées aux professionnels, ou leurs projets, afin de connaître son avis et prendre en compte ses remarques.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur des sujets d'études liés au post-marché pouvant être confiés à des équipes composées d'étudiants et d'enseignants.



Animateur **Chairman**

Alain GONNIN
BPCE

Membres **Members**

AFG ASSFI FORMATION

Véronique MORSALINE

AMAFI

Alexandra LEMAY-COULON

BNP PARIBAS

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Véronique GONTIER, Henri MOCKA

CACEIS **Anne-Marie MULLER**

LCH.CLEARNET SA **Isabelle THOMAS**

NATIXIS

Odile BANBUCK, Bertrand RIMBAULT

PROCAPITAL **Sandrine SORHOLUS**

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA

Mathilde BOUCHARD, Myriam MEYER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Alain ROCHER

TRAINING GROUP

The Training working group maintains close links with the education sector, in order to help new generations access post-trade businesses.

Its active collaboration with seven schools and universities aims at improving vocational education through qualifications and diplomas they offer, considering the evolution of post-trade activities and businesses.

This cooperation translates into the following actions, which are taken throughout the year:

- Contribute to the preparation of post-trade educational modules.

- Look for professionals to provide some of the training modules.

- Improve knowledge of the professional world.

- Participate in events organised by schools and universities: forums, open days, etc.

- Connect students with post-trade professionals within their search for internship.

Moreover, AFTI provides students and their schools with information and training tools, such as summary presentation factsheets of post-trade businesses and actors.

The numerous meetings held in 2013 between AFTI and partner institutions gave

rise to very constructive discussions.

AFTI took part in events, conferences and sponsoring activities, such as the traditional graduation ceremonies of Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Université Lumière Lyon 2 and, for the first time, Université Paris Nord Villetaneuse.

The Training working group also met training organisations which presented their offers for professionals and their projects, in order to know the group's views and take its comments into account. Discussions are also led on post-trade subjects whose analysis could be assigned to teams made up of students and teachers.



Animateur Chairman
Vincent DUMONT
CRÉDIT AGRICOLE SA

Membres Members

AMAFI **Éric VACHER**
BANQUE DE FRANCE **Annie NOBIRON**
BNP PARIBAS **Christophe FONTAINE**
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Sofia BATTENINI REYDON, Sandrine COHEN, Carine JEAN-PIERRE, Stoil PETROV
BPCE **Laurence RICHY**
CACEIS BANK
Philippe HABEL, Pierre MARCZEWSKI
CACEIS CORPORATE TRUST
Christophe CLEMENCEAU
CITIBANK INTERNATIONAL PLC
Bernard BALADA
CRÉDIT AGRICOLE TITRES **Yves COLLET**
CRÉDIT MUTUEL CIC **Cécile SERAUDIE**
DEUTSCHE BANK
Rédouan MAGOUR, Félicitas MENRATH
EUROCLEAR FRANCE **Stéphanie LIU**
HSBC FRANCE
Christelle DESMURS, Estelle LE MENN
LA BANQUE POSTALE
Ion Stefan FLOAREA, Sylvie GAMEIRO
LCL **Dominique BACH**
NATIXIS
Laetitia GRANDET, Anne MORILLOT, Sabine NUNGUET, Brigitte PELLETIER, Bartłomiej ULANECKI
OCBF **Yves THEILLET**
ODDO SERVICES **Jérôme HOULLIER**
PROCAPITAL **Rozenn LOUVEL**
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
Anne LEBEAU-MAUGER
SIX FINANCIAL INFORMATION
Nadine GONNOT, Mireille SACRIPANTI
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Patricia AGUIRRE-FLOAREA, Benjamin BILLON, Julie BOURMALEAU, Rozenn PELTIER, Nathalie RIBEIRO

Invitée Invitée
Nathalie VALLUIS

OBSERVATOIRE DE LA FISCALITÉ

Gustave Flaubert disait : « L'avenir nous tourmente, le passé nous retient, c'est pour ça que le présent nous échappe ». Cette formule illustre bien les difficultés rencontrées en 2013 par les participants de l'observatoire de la Fiscalité.

Le passé nous retient : les établissements ont dû mettre en place en 2013 l'importante réforme de la fiscalité sur les intérêts et les dividendes adoptée fin 2012, avec notamment l'instauration d'acomptes obligatoires d'impôt à prélever au moment du versement de ces revenus. Ils ont aussi attendu jusqu'à début août 2013 la publication par l'administration des modalités d'application de l'exonération de retenue à la source sur les dividendes de source française versés à des OPCVM étrangers. Il a fallu enfin mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières italienne issue d'une loi votée fin 2012.

Le présent nous échappe : en dépit d'efforts importants et argumentés de pédagogie

tout au long de l'année, l'AFTI et la FBF ne sont pas parvenus à convaincre le gouvernement et les parlementaires que seule une gestion « par millésime » des durées de détention des titres aurait permis une application simple par les investisseurs (aidés par leurs établissements) des abattements désormais prévus sur les plus-values de cession : les épargnants devront donc justifier auprès de l'administration de la date exacte d'acquisition de leurs titres pour bénéficier de ces abattements. Par ailleurs, la réforme du mode de calcul des prélèvements sociaux sur les PEA et l'épargne salariale, annoncée en septembre puis retirée en octobre par le gouvernement, a été une source importante de travaux.

L'avenir nous tourmente : début 2014, les établissements sont mobilisés pour la mise en place du nouveau PEA PME ETI. En octobre 2014, le passage au T+2 nécessitera l'adaptation de certains commentaires administratifs.

TAX MONITORING UNIT

As Gustave Flaubert said: "The future torments us, the past holds us back, this is why the present escapes us". This sentence illustrates difficulties encountered by the Tax Monitoring Unit participants in 2013.

The past holds us back: in 2013, institutions had to implement the significant interest and dividend taxation reform adopted end 2012, notably by introducing mandatory tax prepayments to deduct at the time of income payment. Till early August 2013, they also had to wait for the publication by authorities of provisions for applying the exemption from withholding tax for French-source dividends paid to foreign UCITS. Lastly, the Italian financial transaction tax had to be implemented in the wake of the adoption of a related law end 2012.

The present escapes us: despite significant and substantiated educational efforts made throughout the year, AFTI and FBF failed to convince the government and

members of Parliament that only a "vintage year" management of securities' holding periods could have allowed investors (with the support of their institutions) to easily apply deductions now required for gains on disposals: savers will therefore have to justify the precise securities' acquisition date to authorities to benefit from such deductions. Moreover, changes on how social security contributions should be calculated for PEAs and employee savings plans, announced in September before being removed by the government in October, were an important source of work.

The future torments us: since beginning 2014, institutions have been busy preparing for the new PEA PME ETI (share savings plan dedicated to SMEs and mid-tier firms) implementation. In October 2014, the switch to T+2 will require the adaptation of a number of administrative comments.

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL

L'observatoire International de l'AFTI assure une veille permanente sur les initiatives réglementaires à caractère international et conseille le Conseil d'administration et les différents groupes de travail de l'association sur la nature des enjeux et sur l'opportunité de contribuer aux débats.

En matière de réglementation de l'industrie de la gestion pour compte de tiers, l'actualité a correspondu aux initiatives réglementaires ELTIFs et MMFs, de même qu'à la directive UCITS V, dont un des principaux objectifs est de préciser les fonctions et le régime de responsabilité du dépositaire de fonds UCITS. Il convient, à cet égard, de préciser qu'en ce qui concerne cette directive, le processus d'examen a connu une phase de vive accélération durant le second semestre. L'observatoire International a multiplié, en 2013, les occasions de contacts avec les principaux régulateurs et législateurs en charge de ces dossiers afin de contribuer à une bonne compréhension des fonctions assurées par les membres de l'AFTI, qu'ils soient dépositaires et/ou administrateurs-valorisateurs de fonds.

Cette action a bien évidemment été accompagnée et renforcée par les initiatives prises par l'ETDF (European Trustee & Depositary Forum), dont l'AFTI est un des membres fondateurs et un des principaux animateurs. Une fois encore, il est remarquable qu'un tel niveau de consensus et de coopération puisse être constaté au sein d'un groupe informel qui réunit 9 associations professionnelles nationales, représentant l'essentiel des acteurs européens des services à l'industrie des fonds d'investissement.

2013 a également été marquée par la poursuite des négociations, dont la finalisation est attendue pour début 2014, concernant le Règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDr), et par les travaux de Place et les projets de réglementation en vue de définir les règles et mécanismes de redressement et de démantèlement (Recovery and Resolution) applicables aux infrastructures de marché. Dans ces domaines, l'AFTI a apporté sa contribution à chaque occasion où les participants du marché ont été invités à le faire par les régulateurs et la Commission européenne.



Animateur **Chairman**
Éric DÉROBERT
CACEIS

Membres **Members**
AFTI **Karima LACHGAR**
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Laurence CARON-HABIB,
Thiebold CREMERS, Anita METZGER
CACEIS **Anne LANDIER-JUGLAR**
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Virginie AMOYEL-ARPINO,
Sylvie BONDUELLE, Éric de NEXON

Un fait marquant en 2013 a été le renforcement très significatif de la coopération entre l'AFTI et les associations nationales représentatives des différents segments du métier de la gestion. Cela s'est notamment traduit par l'élaboration de positions communes en ce qui concerne la mise en œuvre d'AIFMD.

INTERNATIONAL MONITORING UNIT

AFTI's International Monitoring Unit permanently monitors international regulatory initiatives and advises the AFTI Board and working groups on the different types of issues and how the association might contribute to the debate.

On a regulatory standpoint, the third party management industry was affected by ELTIF and MMF regulatory initiatives and the UCITS V Directive, one of the main objectives of which is to define UCITS depositaries' functions and liability regime. In this regard, it should be specified that the directive review process substantially accelerated during the second half of the year. In 2013, the International Monitoring Unit increased opportunities

for interacting with the main regulatory and legislative bodies in charge of these matters in order to better understand AFTI members' functions (depositaries and/or administrators-fund valuers).

This initiative was obviously supported and strengthened by initiatives led by the ETDF (European Trustee & Depositary Forum), of which AFTI is one of the founder members and most active members. Such a high level of consensus and cooperation is quite remarkable within an informal group that brings together 9 national professional associations, representing key European service providers to the investment fund industry.

2013 was also the year of continuation of negotiations, who should be completed beginning 2014, concerning the central securities depositaries regulation (CSDr), along with market works and regulation projects aiming at defining recovery and resolution rules and mechanisms applicable to market infrastructures. In this regard, AFTI gave its input each time regulators and the European Commission invited market participants to do so.

One key event for 2013 was the significantly stronger cooperation between AFTI and national associations representing different segments of the management industry. This notably led to the preparation of common responses on the AIFMD implementation.



Animateur **Chairman**
Philippe LANGLET
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membres **Members**

AMAFI Sylvie DARIOSECQ, Julien PERIER
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Virginie VIGON-PRIAM
CACEIS Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS BANK Chantal SLIM
CRÉDIT AGRICOLE TITRES Antoine ROS
CRÉDIT MUTUEL CIC Cynthia LORBER
CRÉDIT MUTUEL-CIC TITRES
Delphine KELLER CROVISIER
EUROCLEAR FRANCE
Martine DALLEY, Stéphanie LIU
EURONEXT PARIS Olivier DUDOUIT
FRESHFIELDS Philippe GOUTAY
LCH.CLEARNET SA
Pierre Vincent CHOPIN, Veronica IOMMI
NATIXIS Philippe MOULON
OCBF Catherine ULMAN
PROCAPITAL Véronique BALTA
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
Sébastien MARCK
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE David POIRIER

OBSERVATOIRE JURIDIQUE

Dans la lignée des années précédentes, l'année 2013 fut riche pour l'observatoire Juridique, compte tenu de l'entrée en vigueur de textes impliquant une évolution significative du métier de dépositaire et de teneur de compte conservateur.

L'observatoire Juridique a été un forum de réflexions et d'échanges sur l'interprétation à donner aux nombreux textes tant au niveau européen (T2S, CSDr, SLL...) que français (cahier des charges du teneur de compte conservateur, passage à T+2...) et sur leur mise en application au sein des établissements.

En particulier, une place importante a été donnée aux discussions relatives à la directive AIFM, entrée en vigueur en juillet 2013, pour l'interprétation des nouvelles obligations pesant sur les dépositaires d'AIF (suivi des flux de liquidités, transparence, conservation de titres nominatifs) que pour les discussions relatives au nouveau modèle d'architecture de convention dépositaire AFG-AFTI.

L'observatoire Juridique s'est aussi beau-

coup investi pour assister et collaborer avec d'autres groupes de travail de l'AFTI à la bonne réalisation de leurs études (évolutions de VOTACCESS, H2D/HDR, traitement de titres de sociétés en liquidation...).

De manière plus générale, il s'est également révélé être une place de confrontation d'idées face aux problématiques communes de ses membres avec pour objectif de résoudre des difficultés de manière homogène entre établissements. En outre, dans une perspective de réactivité face aux difficultés soulevées, des groupes de réflexion ont été constitués, en vue de la standardisation des conventions d'agent payeur et de l'élaboration d'un modèle de clause de garanties financières.

Enfin, l'observatoire Juridique a réuni cette année les juristes impliqués dans les réunions et dans les sujets abordés. L'observatoire Juridique a également pour projet d'intégrer de nouveaux membres mais aussi des intervenants externes (avocats, professeurs de droit...) en vue de l'approfondissement de thèmes spécifiques.

LEGAL MONITORING UNIT

In line with previous years, 2013 was quite busy for the Legal Monitoring Unit, due to the entry into force of texts implying significant changes for the depositary and custodian business.

The Legal Monitoring Unit acted as a discussion and exchange forum on how to interpret many European (T2S, CSDr, SLL, etc.) and French (custodian terms of reference, switch to T+2, etc.) texts and implement them within institutions.

Special emphasis was placed on discussions related to the AIFM Directive, implemented in July 2013, in order to interpret new requirements for AIF depositaries (cash flow supervision, transparency, registered securities custody), and on discussions related to the new AFG-AFTI draft depositary agreement.

The Legal Monitoring Unit also put a lot of effort into assisting and collaborating with

other AFTI working groups to complete their analyses (VOTACCESS changes, H2D/HDR, processing of securities of companies under liquidation, etc.).

More broadly, it was also a place where ideas to address issues common to all its members could be compared in a view to settle on solutions and act in a uniform manner when necessary. Moreover, with an aim to react to issues raised, several discussion groups were set up to standardise paying agent agreements and draft a financial guarantee clause.

Lastly, the Legal Monitoring Unit brought together lawyers involved in meetings and debates. It also plans to integrate new members and external participants (lawyers, law teachers, etc.) to analyse specific topics in more detail.

GROUPE FATCA

Les États-Unis ont adopté des dispositions appelées « Foreign Account Tax compliance Act », dites « FATCA », qui instaurent un régime déclaratif pour les institutions financières.

La France et les États-Unis qui entretiennent de longue date une relation étroite d'assistance mutuelle en matière fiscale ont conclu un accord le 14 novembre 2013 (accord dit IGA) qui approfondit cette relation, afin d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale.

La France impose donc à toute Institution financière déclarante française d'identifier les comptes déclarables américains, et les comptes détenus par des institutions financières non participantes.

Reporting: l'entité devra rapporter à l'autorité fiscale locale, les clients « US persons » et leurs avoirs. C'est l'autorité fiscale locale qui se chargera de fournir les informations à l'administration fiscale américaine.

L'entrée en vigueur de FATCA a été repoussée de 6 mois au 1^{er} juillet 2014. La publication de la version finale des instructions du HMRC (L'administration fiscale britannique) a été réalisée le 14 août 2013; elles servent en quelque sorte de « référence » pour la mise en œuvre de FATCA en France.

À la suite de l'ouverture du portail de l'IRS le 19 août 2013, un pré-enregistrement des entités, à titre provisoire, était possible.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les Financial Institutions pourront soumettre leurs données pour enregistrement de façon définitive.

L'IRS a annoncé que la première liste des PFFIs et RDCFFIs serait publiée le 2 juin 2014. (Pour les FFIs enregistrées avant le 25 avril 2014).

En France, des réunions de travail ont lieu avec la DGFIP sur la mise au point du cahier des charges pour adapter l'IFU au reporting des données FATCA.



Animateur Chairman
Dominique DE WIT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Membres Members

AFG Pierre Yves BERTHON,
Delphine CHARLES-PERONNE
AMAFI Éric VACHER
BANQUE DE FRANCE Annie NOBIRON
BANQUE DELUBAC & CIE Sylvie BLACHIER
Christine ORTOLANO BNP PARIBAS
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Virginie de SOULTRAIT, Florence DWYER,
Murielle LEVY-CALINSKI, Henri MOCKA,
Gwenaëlle PAREN, Fabrice PLAT, Aleth ROY
Brown Brothers Harriman (lux) S.C.A.
Marianne FELICI, Frédéric VAN INGELGOM
CACEIS Bertille CONTE, Anne LANDIER-
JUGLAR, Catherine LANGER, Daniel PASCAUD,
Isabelle RITTER, Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS BANK Anne-Marie ARAKILIAN
CACEIS FASTNET Yves GAVEAU
CRÉDIT AGRICOLE SA Vincent DUMONT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES Yves COLLET
DEXIA Valérie TATTI
EURO SECURITIES PARTNERS Michael
CHEVROTON, Liliane DALMASIE, Luisa RICHER
EUROCLEAR FRANCE Sandra ABOUTBOUL,
Thomas BRIAN, Laetitia COLOMBANI,
Sébastien SÉAILLES, Danièle
VANHAESBROUCKE
EURONEXT PARIS Olivier DUDOUIT
FBF Tania SAULNIER
HSBC FRANCE David ABINAL, Stéphane
BIGOURET, Pauline BLANDEL, Sébastien
DANJEAN, Nathalie GOUX
LA BANQUE POSTALE Marie-Christine HAG
LCH.CLEARNET SA Renaud KERSPERN
LCL Michel HECKMANN, Jérôme HOULLIER,
Justine LAFITE, Éric WEISTROFFER
NATIXIS Stéphanie LEGRIS, Marie-Claire
MICHEL, Sabine NUNGUET
OCBF Yves THEILLET
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
Anne LEBEAU, Véronique MOUSSU
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Alexandre NAEGELE, Catherine PEYRATOUT,
Philippe SEBAGH
STATE STREET BANQUE FRANCE Monia DONNEN

FATCA GROUP

The United States have adopted the so-called "Foreign Account Tax compliance Act", or "FATCA", i.e. provisions setting up a declaratory scheme for financial institutions.

France and the United States, which have maintained a long-time close mutual assistance relationship for tax issues, concluded an IGA agreement on 14th November 2013 which deepens this relationship, in order to improve compliance with global tax requirements.

France therefore requires all French reporting financial institutions to identify US reportable accounts and accounts held by non participating financial institutions.

Reporting: the entity shall report "US persons" clients and their assets to local tax authorities, which are themselves in charge of providing information to US tax authorities.

The FATCA entry into force has been delayed by 6 months till 1st July 2014. The final version of the HMRC (the UK tax authority) instructions was published on 14th August 2013; it serves as "reference" for the FATCA implementation in France.

Following the opening of the IRS portal on 19th August 2013, a provisional pre-recording of entities was made possible.

As of 1st January 2014, financial institutions will be able to submit their data to be definitively recorded.

The IRS has announced that the first list of PFFIs and RDCFFIs would be published on 2nd June 2014. (For FFIs recorded before 25th April 2014).

In France, several working meetings have been held with the DGFIP to prepare terms of reference designed to adapt the IFU to FATCA data reporting.



Animateur **Chairman**

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres **Members**

BANQUE DE FRANCE

Elisabeth DEVYS (depuis déc. 2013),

Pierre MAHIEU

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Caroline TRUSZKOWSKI

CACEIS **Daniel PASCAUD**

CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Dominique DE WIT

EUROCLEAR FRANCE **Sébastien SÉAILLES**

EXANE **Patrick CRESUS**

LCH.CLEARNET SA **Jean-Bertrand**

LESPARRE, Pierre-Dominique RENARD

NATIXIS **Odile BANBUCK**

NYSE EURONEXT **Éric BEY, Axel PAILLEAU**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Pierre COLLADON, Éric de NEXON

STET **Hervé ROBACHE**

GROUPE C3P

Le Comité de Planification des Projets de Place (C3P), créé sous l'impulsion de l'AFTI, de l'AMAFI, d'Euroclear France, de NYSE Euronext et de LCH.Clearnet SA a poursuivi ses travaux en 2013 afin d'offrir à tous les acteurs de marché et de postmarché une vision consolidée et partagée de l'ensemble des travaux qui les impactent.

Le C3P est composé de représentants bancaires et d'associations professionnelles, d'entreprises de marché, d'infrastructures de paiement et de la Banque de France qui se réunissent trimestriellement afin d'assurer la cohérence, la planification et la régulation des projets de la Place, liés aux activités de marché et de post-marché. Le C3P a donc pour principaux objectifs de :

- Donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets, au travers d'un macroplanning.
- Assurer la régulation des projets en en contrôlant l'articulation et en en formulant les recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux.
- Mettre en évidence les projets présents sur le chemin critique de transformation de la Place.

- Mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et de post-marché et identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets.

- Assurer une large communication du macroplanning à l'ensemble de la Place notamment via les sites Internet des participants. Afin de faciliter les échanges avec l'ensemble des partenaires européens, une version du macro planning est dorénavant proposée en anglais.

La diversité des projets suivis illustre le dynamisme de la Place de Paris, une vingtaine de sujets sont ainsi évoqués lors de chaque réunion reflétant les grands enjeux actuels comme Target 2 Securities, EMIR, Euro GC+, etc.

En amont de chacune des réunions plénières, une préparation est assurée par un comité technique au cours duquel les référents de chaque projet actualisent les fiches projets qu'ils souhaitent partager lors du plénier C3P.

MARKET PROJECTS PLANNING COMMITTEE (C3P)

In 2013, the Market Projects Planning Committee (C3P), created under the auspices of AFTI, AMAFI, Euroclear France, NYSE Euronext and LCH.Clearnet SA, continued its work on providing market and post-trade players with a unified and shared vision of works which impact them. The C3P is composed of representatives of banks and professional associations, market operators, payment systems and the Banque de France. It meets every quarter to ensure consistency, planning and regulation of market projects linked to trading and post-trading activities. Therefore, the C3P's main objectives are the following:

- Develop an overall, coherent picture of all projects through a macro-planning system.
- Regulate projects by monitoring their structure and formulating recommendations to avert or resolve disputes.
- Focus attention on the projects crucial to the transformation of the Paris market.
- Give additional justification for projects related to trading and post-trading activities and identify the principals and the timetables.
- Inform the Paris market of the macro-planning, notably through the participants' websites. In order to

facilitate interactions with all European partners, the macro-planning is now proposed and published in English.

The diversity of monitored projects shows how dynamic the Paris market is. About 20 subjects are thus discussed during each meeting, reflecting current key issues like Target 2 Securities, Emir, Euro GC+, etc. Before each plenary meeting, preparation is ensured by a technical committee during which each project advisor updates project sheets he/she wishes to share during the C3P plenary meeting.

L'AFTI SOUTIENT CHARLES SAUVAT

L'AFTI a choisi d'accompagner depuis 4 ans ce jeune créateur dans sa démarche artistique. Les publications de l'association rendent hommage à ce regard très personnel, aux multiples formes d'expression: Charles Sauvat pratique tout autant la peinture que la sculpture ou la gravure. Ce rapport annuel s'appuie sur une peinture récente « Sea Shore », que l'auteur commente ainsi: « *il s'agit d'un paysage abstrait dont les couleurs pourraient faire penser à Mathurin Méheut. Cette peinture s'inscrit dans mon travail de recherche sur le geste et le paysage organique confrontés aux formes géométriques* ».



AFTI SUPPORTS CHARLES SAUVAT

AFTI has supported this young artist for 4 years. The association's publications are a tribute to this very personal view, with many forms of expression: Charles Sauvat is indeed a painter, sculptor and engraver. This annual report shows the recent "Sea Shore" painting, with the following comment from its author: "*it is an abstract landscape whose colours could remind of Mathurin Méheut. This painting is part of my research work on gesture and organic landscape facing geometric shapes*".



- Charles Sauvat dans son atelier à Illiers-Combray.
- Charles Sauvat in his workshop in Illiers-Combray.



Association Française
des Professionnels des Titres
Association loi 1901

French Association
of Securities Professionals
A not-for-profit organisation

Siège social :
36, rue Taitbout - 75009 Paris
Téléphone : 01 48 00 52 01
Télécopie : 01 48 00 50 48
E-mail : secretariat.afti@fbf.fr

Head office
36 Rue Taitbout - 75009 Paris, France
Phone: + 33 1 4800 5201
Fax: + 33 1 4800 5048
Email: secretariat.afti@fbf.fr

www.afti.asso.fr

Ce rapport annuel a été piloté par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité de Marcel Roncin.

- Réalisation : Café Noir (Rambouillet)
- Photos : Éric Thibaud, Charles Sauvat
- Peinture : Charles Sauvat • Impression : Publi2M

This annual report was prepared by the AFTI Communications Group, led by Marcel Roncin.

- Produced by Café Noir (Rambouillet)
- Photography by Éric Thibaud, Charles Sauvat
- Painting: Charles Sauvat • Printed by: Publi2M



afti
La dynamique du post-marché

www.afti.asso.fr